© CANADA DEPARTMENT OF JUSTICE, 2000 PERMISSION TO REPRODUCE GRANTED TO HER MAJESTY IN RIGHT OF CANADA, AS REPRESENTED BY THE DEPARTMENT OF JUSTICE, ON 3RD. OF DECEMBER, 1996. ALTHOUGH EVERY EFFORT HAS BEEN MADE TO ENSURE THE ACCURACY OF ITS CONTENTS, THE DEPARTMENT OF JUSTICE ASSUMES NO RESPONSIBILITY FOR THE ACCURACY OR RELIABILITY OF THE INFORMATION CONTAINED HEREIN.

REPRODUCTION IN WHOLE OR IN PART THROUGH MICROMEDIA IS PERMITTED, SUBJECT TO THE FOLLOWING RESTRICTIONS. TRANSLATIONS AND MODIFICATIONS ARE NOT PERMITTED.

ALTHOUGH EVERY EFFORT HAS BEEN MADE TO ENSURE THE ACCURACY OF ITS CONTENTS, NO REPRODUCTION BY MICROMEDIA SHALL SUGGEST THAT THE MINISTER OF JUSTICE ASSUMES ANY LIABILITY FOR THE ACCURACY OR RELIABILITY OF THE INFORMATION CONTAINED HEREIN.

micromedia
a division of IHS Canada

20 Victoria Street
Toronto, Ontario M5C 2N8
Tel.: (416) 362-5211
Toll Free: 1-800-387-2689
Fax: (416) 362-6161
Email: info@micromedia.on.ca

Canada

DEPARTMENT OF JUSTICE SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY

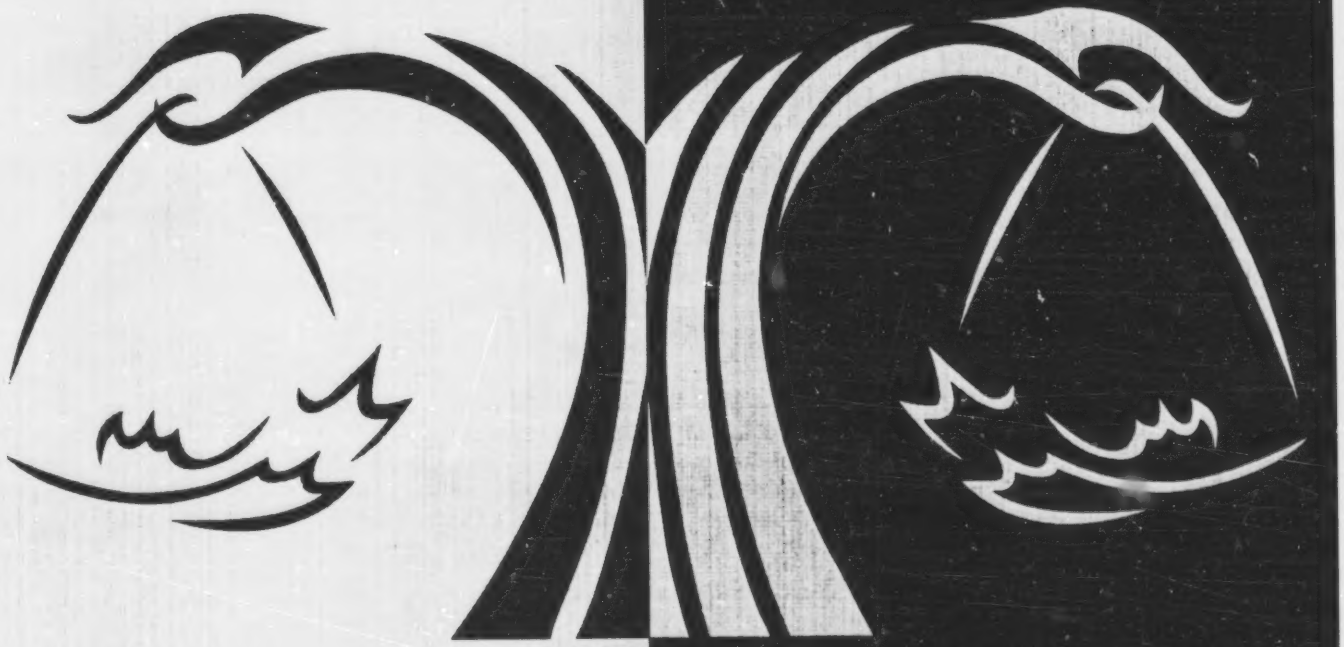

2001–2003

Department of Justice Canada / Ministère de la Justice Canada

For additional information about the Department of Justice and this publication, please consult our Internet site at:

http://canada.justice.gc.ca/

Published by authority of the Minister of Justice and Attorney General of Canada

by
Communications and Executive Services Branch
Department of Justice Canada
Ottawa, Ontario
K1A 0H8

December 2000
© Minister of Public Works and Government Services Canada 2000

You may photocopy this booklet, without permission of the Department of Justice, provided that the material is accurately reproduced and acknowledgement of the source work is included. Written permission of the Department is required for the use of the material for any other format.

Catalogue No.: J2-146-2000
ISBN: 0-662-65324-6

Printed in Canada

Printed on 100% recycled paper,
all post-consumer fibre

Message from the Minister

It gives me great pleasure to present this Sustainable Development Strategy, which is the second such Strategy that has been prepared by the Department of Justice.

In order to ensure a sustainable future for our children, we need to continue our efforts to make decisions that find the right balance among social equity, economic well-being and protection of the environment. This is a continual challenge for governments, and indeed for all Canadians.

The justice system is an essential part of the foundation that we need in order to meet this challenge. Under this second Sustainable Development Strategy, the Department of Justice will continue to do its part, through policies and programs to help strengthen our social infrastructure, legal support for sustainable development activity by departments and agencies across the federal government, and action to "green" Justice's own departmental operations.

This Strategy is built upon the progress made and experience gained over the past three years in carrying out the commitments under the first Department of Justice Strategy. It has also benefitted from the excellent guidance provided to federal departments by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development.

It is my sincere hope that all the partners in the justice system will join the Department of Justice in working to achieve a sustainable future.

101-03308/

Preface

Canada has embraced sustainable development as a public policy goal since the 1980s, and was an active participant in the United Nations Conference on Environment and Development (the Earth Summit) in Rio de Janeiro in 1992. That meeting of 178 nations recommended that all countries produce strategies for sustainable development.

In 1995 the federal government amended the *Auditor General Act* to require federal departments to prepare sustainable development strategies for tabling in the House of Commons and to update them every three years. This legislation also created the office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, who is responsible for monitoring and reporting on federal progress toward sustainable development.

The Department of Justice, along with other departments, presented its first Sustainable Development Strategy in 1997. This second Sustainable Development Strategy contains a review of the Department's sustainable development accomplishments from 1998 to 2000, under the first Strategy, and describes the Department's sustainable development commitments for the next three years.

Table of Contents

Executive Summary iv

1. Introduction 1

2. Developing a New Sustainable Development Strategy 3

3. Client Services to Support Sustainable Development 9

4. Policy Initiatives to Support Sustainable Development 15

5. Greening Justice's Physical Operations 21

Conclusion 25

Appendix A — Achievements Under the 1997 Sustainable Development Strategy 26

Appendix B — Goals, Targets, and Performance Measures for 2001–2003 33

Executive Summary

Sustainable development means using natural and human resources to achieve social and economic goals without harming the environment upon which current and future generations depend. It requires the integration of environmental considerations into ongoing economic and social decision making.

Law can be an important instrument in advancing sustainable development. It can articulate principles, establish processes and institutions, and set criteria and standards.

As a department whose mandate centres on the law, Justice has an important role to play in sustainable development initiatives. The Department carries out three main types of activity: client services, policy and administration. The impact of each activity in furthering sustainable development is outlined below.

Client Services

The Department of Justice provides comprehensive legal support to client departments and agencies across the federal government. This role means that the Department participates in a broad range of sustainable development activity. Justice legal counsel working in this area need to be knowledgeable about many areas of law and keep pace with the constant evolution of law.

During Justice's first Sustainable Development Strategy, the Department provided legal support for a wide range of important government initiatives, including

- *Sustainable development legislation*, such as the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* and the *Mackenzie Valley Resource Management Act*
- *International sustainable development issues*, such as those relating to the Canada-U.S. Pacific Salmon Treaty and Canada's trade agreements
- *Environmental assessment of major commercial projects*, such as commercial development of national parks and expansion of oil sands extraction facilities
- *New legal frameworks for sustainable development*, such as environmental protection frameworks under First Nations self-government agreements and treaties

Justice adopted a number of measures to increase its capacity to provide the highest quality legal advice. The Department also provided legal training to clients to help them minimize the risk of legal problems.

Justice has been a leader in alternative dispute resolution. The Dispute Resolution Fund, established jointly by Justice and Treasury Board, has funded several projects to apply alternative dispute resolution to issues with sustainable development implications. These included the Department of Fisheries and Oceans' Responsible Fishing Strategy and environmental assessment under the *Canadian Environmental Assessment Act*. Justice also works closely with departments such as Environment Canada to help integrate alternative dispute resolution into management. The benefits of this approach include reducing the cost of litigation, thereby increasing the funds available for programs to benefit the public.

Policy

The social policy responsibilities of the Department of Justice are far-reaching and include such key areas as criminal justice, human rights, justice and families, children and youth, and accessibility, fairness and equality in the justice system. Having well-considered policy in these areas is crucial to successfully implementing sustainable development initiatives. Sustainable development includes enabling people to participate in decisions that affect them, and Justice policy activities help create and sustain key parts of the social infrastructure required for effective participation.

Public input is an important ingredient in policy development. The Department has been a leader in promoting public participation in the sustainable communities context. In May 2000, Justice led a session on public participation in building safe communities at the annual conference of the International Association for Public Participation. More than 275 people from 12 countries participated and chose this as the best session at the three-day conference.

Under the 1997 Strategy, Justice explored the linkages between its social policy mandate and sustainable development. Justice also joined the federal government's Sustainable Communities Initiatives, which will give a practical demonstration of how these important indirect linkages work. In these initiatives, Justice is working with two partner communities, the Bras d'Or Lakes area of Cape Breton and the Annapolis Valley, and with more than 20 federal and provincial departments.

Administration: Greening Justice's Physical Operations

The physical operations of the Department of Justice comprise offices across Canada that provide legal services, develop and implement policy and carry out administrative functions. Justice is one of 20 federal departments that together occupy only 14% of government space.

Justice has made significant progress over the past three years in greening its physical operations. A major green success story is Justice's collaboration with Public Works and Government Services Canada in refurbishing its two new headquarters buildings. Over 90% of removed material was reused or recycled, energy efficiency was improved and environmentally friendly materials were used. Both buildings now require the use of environmentally friendly cleaning materials.

Justice's Montreal Office has collaborated with other federal departments in their building complex in an extensive greening program led by Public Works. This includes a wide-ranging recycling program with two clothing collections per year, pooling of furniture and equipment for re-use, movement to higher-efficiency lighting, and more efficient vehicle use. The Office has also set up two photocopy centres, which have decreased copying substantially, re-using existing materials for this construction. Employees are encouraged to re-use and recycle office furniture and supplies.

The Department's two main headquarters buildings have recycled an average of 85% of paper waste, exceeding the 1997 target. They have also recycled an average of 73% of total solid waste, coming close to the target. Green procurement is being applied to the four highest volume procurement items at Justice Headquarters.

The Department has also increased greatly its use of information technology, although this has not been sufficient to decrease overall paper consumption.

Developing a New Sustainable Development Strategy

In developing this new Strategy, Justice has benefited from experience with its 1997 Strategy and from interdepartmental work on common sustainable development themes. In addition, changes in Justice's operating environment have been taken into consideration. In accordance with the expectations of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, Justice has focused on assessing its first strategy, strengthening its planning, and accelerating the development of its management systems.

Justice's performance over the past three years is outlined in chapters 3–5 and detailed in Appendix B. Three areas for improvement have been identified and addressed. First, Justice has followed the Commissioner's recommendation that departments take a more focused approach, targeting areas where they can make

the most difference. Second, this Strategy contains clearer, more measurable targets, addressing another general problem identified by the Commissioner. Finally, this Strategy has improved upon the 1997 Strategy by becoming fully national in scope.

This Strategy also reflects continual improvement to Justice management systems that occurred during the 1997 Strategy, consistent with the management model supported by the Commissioner.

Sustainable Development Objectives for 2001–2003

Justice has established the following sustainable development objectives and goals:

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.

Goals:
- Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives
- Develop new and enhanced legal instruments
- Continue to develop capacity to deliver high quality legal services
- Enhance legal training for clients
- Promote dispute resolution and more efficient litigation

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the Justice policy mandate.

Goals:
- Promote sustainable development principles through the sustainable communities initiatives
- Pursue the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of sustainable development
- Pursue crime prevention activity that furthers sustainable development principles
- Contribute to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations.

Goals:
- Stabilize the level of paper consumption
- Decrease solid waste
- Increase green procurement
- Increase environmental awareness

1. Introduction

The Meaning of Sustainable Development

Sustainable development means using natural and human resources to achieve social and economic goals without harming the environment upon which current and future generations depend. It requires the ongoing integration of environmental considerations into economic and social decision making.

Sustainable Development and the Law

Law can be an important instrument for advancing sustainable development. Legislation and regulation can articulate sustainable development principles, establish sustainable development processes and institutions, and set sustainable development criteria and standards that must be upheld. It can also provide mechanisms to hold both the private sector and government accountable for their actions.

Sustainable Development and the Department of Justice

The Department of Justice is responsible for the legal affairs of the government of Canada as a whole, and for providing legal services to individual departments and agencies.

As a department whose mandate centres on the law and the justice system, the Department of Justice has an important role to play in sustainable development initiatives across the federal government.

The Justice Mandate

The Department's work reflects its Minister's dual role as Attorney General of Canada and Minister of Justice, which is described in the *Department of Justice Act*.

The Attorney General of Canada protects the interests of the federal government within the framework of existing law. This involves providing legal services to federal departments and agencies, including the conduct of litigation. The Attorney General also prosecutes for violations of all federal legislation, except for violations of the *Criminal Code* within provinces.

Sustainable Development

The most widely used definition of sustainable development is the definition used by the World Commission on Environment and Development (commonly known as the Brundtland Commission) in 1987: *"Sustainable development is development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs."* This is the definition used in the *Auditor General Act* in directing federal departments to develop sustainable development strategies.

The Minister of Justice has general policy responsibility concerning the administration of justice (except for policing, corrections and parole) and lead or shared policy responsibility for criminal justice, human rights, family and youth law, administrative law, Aboriginal justice, access to information and privacy,

official languages, courts and judges, and private international law. The Minister is also responsible for drafting government bills and regulations and ensuring that they respect the bijural nature of Canada and comply with the *Canadian Charter of Rights and Freedoms* as well as other government policy and legislation.

Justice Objectives

The Department has three overall objectives, as stated in its Report on Plans and Priorities for 2000–2001, tabled in Parliament:

- To provide the Government of Canada and federal departments and agencies with high-quality legal services
- To have superintendence of all matters connected with the administration of justice in Canada that are not within provincial or territorial jurisdiction
- To implement policy and program initiatives in this context with a view to ensuring that Canada is a fair, just and law-abiding society with an accessible, equitable, efficient and effective system of justice

Justice Activities

To fulfil its responsibilities and objectives, the Department of Justice carries out three main types of activity, on which it reports to Parliament:

- Client Services
- Policy
- Administration

Each of these areas of activity approaches sustainable development in a distinct way, as described in the following chapters.

2. Developing a New Sustainable Development Strategy

In developing this new Sustainable Development Strategy, it has been important to build on the knowledge and experience gained in developing and implementing Justice's 1997 Strategy. Following this approach, the Commissioner of the Environment and Sustainable Development has issued a document entitled *Moving Up the Learning Curve*, which sets out his expectations for the government's second round of sustainable development strategies. The Commissioner has indicated that he expects departments and agencies to focus on three things in developing their new strategies:

- Assessing their first strategies
- Strengthening the planning of strategies
- Accelerating the development of the management systems needed to turn the strategies from talk into action

Assessing Justice's First Strategy

Achievements

Justice made significant progress under its 1997 Sustainable Development Strategy. The key achievements in client services, policy and administration (greening of operations) are described in chapters 3, 4 and 5 respectively, and a more detailed performance breakdown for individual commitments is provided in Appendix A.

Although all the commitments made in the Department's 1997 Sustainable Development Strategy have been addressed, the review of Justice's performance over the past three years has identified several areas for improvement:

- *A more focused approach.* The Commissioner of the Environment and Sustainable Development has indicated that departments should take a more focused approach in their new Sustainable Development Strategies.

  Justice, like a number of departments, covered a very large area in its 1997 Strategy, and made a large number of commitments. This meant that the resources that could be devoted to addressing each commitment were limited. This new Strategy aims to target the areas where Justice can make the most difference. This is reflected in the reduction of the six objectives set in the 1997 Strategy to three objectives in this Strategy.

  This Strategy is also consistent with the five areas for coordinated action

and planning chosen as an immediate focus by the federal government as a whole:

1. Sustainable government operations
2. A federal strategy for sustainable development in the North
3. Productivity through eco-efficiency
4. Sustainable development indicators
5. Sustainable communities

This Strategy furthers all five themes through client services that support the sustainable development strategies of departments and agencies across the government. Justice's policy commitments under this Strategy address the theme of sustainable communities, while commitments for the greening of physical operations address the theme of sustainable government operations.

- *Clear, measurable targets.* The Commissioner of the Environment and Sustainable Development has identified this as another area in which departments have room for improvement.

  Under its 1997 Strategy, Justice was successful in setting clear, quantitative targets for its commitments to green physical operations. However, Justice was not able to put into place all the systems required to measure performance baselines and progress, and hence could not fully assess the impact of its action under some commitments. Finding ways to measure performance for Justice's client services and policy activities was challenging under the 1997 Strategy and remains a challenge because unlike activities to "green" operations, these activities do not have a direct environmental impact. In developing the targets under this Strategy, Justice has tried to improve in this area.

- *A national strate*[illegible] Although Justice has mad[illegible]d progress nationally in greening its physical operations, the development and implementation of the 1997 Strategy in this area of activity focused primarily on the National Capital Region. This new Strategy aims to be fully national in scope.

Management Processes

The Commissioner of the Environment and Sustainable Development has consistently called on departments to improve their management systems for sustainable development issues. The Commissioner advocates using the following management model:

Management System Approach

In his 1999 audit of departmental management capacity, the Commissioner also indicated that Justice should address employee training, management review and documenting of the management system.

The management system that Justice will apply to this new Strategy takes the Commissioner's advice into account and reflects continual improvement that has occurred under the 1997 Strategy.

- ***Policy*** is set out in this Strategy and is the result of Department-wide discussion, participation in interdepartmental policy work, and consultation with Justice's clients.
- ***Planning*** is recorded in an action plan that describes specific responsibilities for implementing all commitments under this Strategy and documenting action as appropriate. Training is an important component.
- ***Implementation and Operation*** will take a decentralized approach. Managers throughout the Department will carry out and document the action assigned to their areas of responsibility in the Action Plan.
- ***Checking and Corrective Action*** will be carried out by a Department-wide Sustainable Development Working Group that is responsible for monitoring and coordinating implementation and reporting to senior management as appropriate.
- ***Management Review*** will be carried out by the Department's Resource Management Committee, which advises the Executive Committee on strategic resource issues. Periodic internal audits will assist this process.

Changing Circumstances

In developing this new Strategy, it was important to assess what aspects of the Department's operating environment have changed since the 1997 Strategy was put into place, and what impact these changes should have on the Department's approach.

The fundamentals of the relationship between sustainable development and Justice's role have not changed since 1997. Developing the 1997 Sustainable Development Strategy involved considerable consultation and discussion to ensure that this relationship was well understood. The results of this work continue to be valid.

What has changed since 1997, however, is a number of elements in the operating environment that influence what kind of action Justice should take to carry out its sustainable development role most effectively. Change has affected each area of Justice activity differently.

Client Services

- The Department is being called upon to address legal issues that are becoming more complex because of factors such as globalization, technological change, and the increasing use of the courts to deal with social issues. Client departments and agencies have also experienced significant change in their operating environments, and this has in turn led to a corresponding change in the kinds of services required from Justice.
- Sustainable development law has also evolved significantly since 1997. For example, there has been major legislative activity during this period, and a Supreme Court of Canada case clarified issues concerning constitutional jurisdiction over environmental regulation.
- At the same time, the overall demand for Justice services in support of sustainable development has increased, and the increasingly horizontal nature of government issues has increased the need to ensure that the law is applied consistently across federal institutions.

These factors indicate the need for a continuing focus on capacity building, which is reflected in the client-services commitments made in this Strategy.

Policy

- Change in Canadian society has meant that the policy issues being faced by the Department are becoming more complex and inter-related.

- The increasing tendency to use the law and the courts to address social issues means that more of the policy issues addressed by other departments will have implications for Justice.
- Justice's mandate is increasingly calling for more integrated policy responses that link Justice work with that of other departments and jurisdictions and external organizations and stakeholders.

These factors have led Justice to explore policy activities under this Strategy that maximize the impact of Justice work by linking it with that of other departments and stakeholders.

Greening of Justice Operations

During the past three years, there has been a significant expansion in the use of information technology by Justice for communicating, storing information, and other purposes. This has had a substantial impact on how Justice does its work, since a large proportion of Justice activities involve working with documents.

Because information technology has become an increasingly important factor in the Justice workplace, this Strategy takes advantage of the opportunities it provides to increase communication and the flow of information on sustainable development issues.

Sustainable Development Objectives for 2001–2003

Justice has set three sustainable development objectives for its operations over the next three years, relating to client services, policy and administration activities respectively.

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the Justice policy mandate.

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations.

The following chapters discuss Justice's achievements to date and new sustainable development commitments for client services, policy and administration (greening of physical operations). Additional detail on achievements and new commitments is presented in the Appendices.

3. Client Services to Support Sustainable Development

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.

In fulfilling its client services responsibilities, the Department of Justice provides comprehensive legal support to client departments and agencies across the federal government. These services include legal advice, legislative drafting, and representation of the federal government in the courts. They encompass support for specific client projects and the development of legal infrastructure, such as legislation, which provides legal tools to implement sustainable development.

Because many sustainable development initiatives are legally based, Justice's client services role means that the Department participates in a very broad range of federal sustainable development activity. Justice also helps coordinate this activity by ensuring that its legal foundation is consistent across the country.

Justice legal counsel have a complex task. They need to understand their client departments' sustainable development priorities and apply to them a broad spectrum of legal knowledge, including regulatory, business, Aboriginal and constitutional law and many other areas of legal practice. This law is constantly evolving through changes to laws and regulations and important court decisions. Justice counsel are often called upon to break new legal ground — for example, in incorporating new concepts into sustainable development legislation.

Justice legal counsel are recognized as important participants in environmental law practice in Canada, and are invited regularly to share their knowledge with legal organizations such as the Canadian Bar Association and provincial bar associations.

This chapter provides an overview of Justice's key client-services achievements under the 1997 Strategy, and of its new commitments for client services under this Strategy. A more detailed breakdown of achievements and commitments is provided in Appendices A and B.

Key Achievements under the 1997 Sustainable Development Strategy

Legal Support for Major Initiatives

In its 1997 Sustainable Development Strategy, Justice made a number of commitments to ensure high-quality legal support for federal sustainable development activity. Justice's success in this area is demonstrated by its involvement in a wide range of important government initiatives, including the following:

- *Sustainable development legislation and law reform*. This included the new *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, the *Nuclear Safety and Control Act*, the *Mackenzie Valley Resource Management Act*, the proposed *Species at Risk Act*, and proposed changes to the *Canadian Environmental Assessment Act*.
- *International sustainable development issues*. This included issues under the Canada-U.S. Pacific Salmon Treaty, environmental issues under Canada's trade agreements, and a challenge in the International Court of Justice to Canada's authority over fish conservation. Justice counsel also assisted the Commissioner of the Environment and Sustainable Development by providing information for a study on Canada's international sustainable development obligations.
- *Environmental assessment of major projects*. This included commercial development in national parks, the expansion of oil sands extraction facilities and the lifting of the *Irving Whale* oil barge from the ocean floor.
- *New legal frameworks for sustainable development*. This included environmental protection frameworks under First Nations self-government agreements and treaties and legislative wording to incorporate a pollution prevention approach into the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*.

Capacity Building

Justice undertook several measures to develop its capacity to provide the highest quality legal advice. It provided a wide range of legal information and training for its legal counsel, encouraged internal networking and developed several new work tools. Several Justice counsel shared their expertise by publishing a book on the *Canadian Environmental Assessment Act*.

Client Training

Justice provides legal training to its clients as a "preventive law" activity,

aimed at helping departments minimize their risk of legal problems. Under the 1997 Strategy, Justice legal counsel provided client training tailored to the needs of particular clients.

Promoting Dispute Resolution and More Efficient Litigation

Effective resolution of disputes, either through the courts or by alternative approaches, is an important element in advancing sustainable development.

To resolve disputes more effectively in the context of civil litigation and prosecutions, Justice and Treasury Board jointly initiated the Legal Risk Management Project and Federal Prosecution Service Review. Areas being addressed include litigation processes and the use of information technology. These projects will continue under this new Strategy.

Canadian society has shown a growing interest in applying alternative approaches to dispute resolution, and the Department of Justice has been a leader in this area. During the 1997 Strategy, the Dispute Resolution Fund, established jointly by Justice and Treasury Board, funded dispute resolution projects across the federal government. In the area of sustainable development, these involved the following:

- The Responsible Fishing Strategy of the Department of Fisheries and Oceans
- National Energy Board hearings to determine pipeline routing
- Compliance agreements under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*
- Disputes under the federal environmental assessment process (see box on page 12)

Goals for 2001–2003

The Department of Justice has set five goals for its client services under this new Sustainable Development Strategy:

- Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives
- Develop new and enhanced legal instruments
- Continue to develop capacity to deliver high-quality legal services
- Enhance legal training for clients
- Promote dispute resolution and more efficient litigation

Goal 1.1: Legal Support for Major Government Initiatives

The legal support provided by the Department of Justice to its clients is a

Environmental Assessment Dispute Resolution

Although the *Canadian Environmental Assessment Act* permits mediation of disputes, no use was made of this dispute resolution option during the first five years of the Act. In 1998 and 1999, the Dispute Resolution Fund administered by Justice provided seed money to assist the Canadian Environmental Assessment Agency to develop and implement a training and awareness program in dispute resolution for federal environmental-assessment managers and practitioners. The program focuses on informal dispute resolution methods to be used within the legal process.

The program held training sessions across Canada in the spring of 1999, in which provincial officials, private sector consultants and federal officials participated. Material from the training sessions is being developed into work tools for environmental assessment managers.

An additional component of the program, aimed at senior executives in the federal government, is expected to be completed in 2001. The objective is to provide training to help senior executives recognize situations in which alternative dispute resolution might be appropriate. Avoiding disputes by undertaking better public consultation will also be examined.

Research has indicated that the reluctance to use alternative dispute resolution for environmental assessment is largely the result of a lack of experience. It is hoped that the training provided under this program will help to remove this barrier.

key ingredient in the success of legally based sustainable development initiatives across the government. In its client-services role, Justice will be an important participant in many of the major initiatives that departments and agencies carry out under their own new Sustainable Development Strategies.

The 1999 Speech from the Throne and the 2000 Budget have highlighted several government priorities that are expected to require significant client services from Justice. These include the new Sustainable Development Technology Fund, measures to address climate change through reduction of greenhouse gas emissions, management of toxic wastes, clean-up of contaminated sites, and the proposed Species at Risk Act.

Goal 1.2: New and Enhanced Legal Instruments

The rapidly changing economic, social and legal environment means that the federal government needs to work constantly to develop the legal framework for sustainable development. Under this new Sustainable Development Strategy, Justice will continue to support its

client departments and agencies in developing and implementing the legislation, regulations and other legal instruments that put sustainable development principles into action.

This work will include developing well-structured laws and regulations, and helping to ensure smooth implementation through client training and legal advice on interpretation and other issues. Given the amount of sustainable development legislation initiated under the 1997 Strategy, Justice expects to devote considerable effort under this new Strategy in supporting clients in ongoing implementation.

Justice will also continue to provide leading-edge legal support for developing instruments that are alternatives to traditional regulatory approaches. For example, Justice will continue work initiated under the 1997 Strategy to develop a legal structure for a possible "emissions trading" regime to address climate change. The general concept of such a regime would be to control overall levels of polluting emissions, while allowing individual facilities credit for exceeding minimum standards.

Justice will continue several projects begun during the 1997 Strategy to help further public awareness and understanding of the federal government's legal instruments. These projects do not focus on sustainable development legislation specifically, but their benefits will be felt for legal instruments in all areas. They comprise

- work under the Department's Legislative Bijuralism policy to ensure that both civil law and common law legal traditions are reflected in federal laws;
- a pilot project in collaboration with Human Resources Development Canada to draft legislation and regulations in plain language and a more readily understood format; and
- the Legal Information Management System (LIMS), a new system for federal bills, laws and regulations that will enable timely publication on the Internet, improved searching and lower research costs. This is a joint project with the House of Commons, the Senate, Privy Council Office and Public Works and Government Services Canada.

Goal 1.3: Building Client Services Capacity

The complex demands placed on Justice counsel in delivering sustainable development legal advice make it essential to have an environment that supports continuous learning. Under this Strategy, Justice will further develop the capacity-building measures of the 1997 Strategy. Information and education for legal counsel will be enhanced by

increasing content and accessibility. Work tools developed under the 1997 Strategy will be adjusted to reflect experience in applying them over time. In addition, infrastructure created under the 1997 Strategy to encourage networking, such as an internal sustainable development Web site, will be expanded and fine-tuned. This will continue to increase the opportunities for Justice clients to benefit from national synergies among its legal counsel.

Goal 1.4: Legal Training for Clients

As sustainable development law evolves, both Justice counsel and their clients need an environment of continuous learning. Building on the 1997 Strategy's client-training approach, Justice will increase accessibility of materials and incorporate relevant sustainable development content into material on other topics.

Goal 1.5: Dispute Resolution and More Efficient Litigation

Under this Strategy, Justice will build on the dispute resolution activity carried out during the 1997 Strategy. This will include work on internal support mechanisms to encourage the use of dispute resolution within Justice and financial support from the Dispute Resolution Fund for dispute resolution projects across the government. One key sustainable development project that will be continued under this Strategy is the environmental assessment training program initiated under the 1997 Strategy.

Justice will also continue the projects initiated during the 1997 Strategy to manage civil litigation and prosecutions more efficiently and strategically.

4. Policy Initiatives to Support Sustainable Development

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the Justice policy mandate.

Sustainable development means seeking solutions to issues that best address the mix of biophysical, economic and social challenges, including their cultural dimension. Social and cultural issues are probably the least explored element in the context of sustainable development, and current work in this area aims to advance the federal government's understanding of these issues.

The Minister of Justice is responsible for aspects of social policy that are fundamental to a well-functioning modern society. These policy responsibilities include criminal justice, human rights, justice and families, children and youth, and accessibility, fairness and equality issues in the justice system

The social factors addressed by the Department of Justice are far-reaching, and having well-considered policy in these areas is crucial to implementing sustainable development initiatives successfully. Public input is an important ingredient in policy development. Sustainable development is very much about the ability of people to participate in decisions that affect them, and it is essential that Justice policy activities help to create and sustain key parts of the social infrastructure required for effective participation. Decision-making processes that are fair and transparent and keep pace with change help individuals and communities pursue sustainable development goals.

This chapter provides an overview of Justice's key policy achievements under the 1997 Strategy and of its new policy commitments under this Strategy. A more detailed breakdown of achievements and commitments is provided in Appendices A and B.

Key Achievements Under the 1997 Sustainable Development Strategy

Under the 1997 Strategy, Justice explored linkages between the social policy aspects of Justice's mandate and sustainable development. This work confirmed the importance of these indirect linkages.

Justice also became a participant in the federal government's Sustainable Communities Initiatives (see Goal 2.1), which will add to the Department's understanding of how these indirect linkages work in practice. To obtain an additional perspective, Justice began exchanging information with the Law Commission of Canada, which began developing its own research project on sustainable communities.

Justice also made a commitment under the 1997 Strategy to participate in interdepartmental research to explore the broader social and cultural aspects of sustainable development. This research began later than anticipated, and consequently should have its greatest impact during this Strategy.

The 1997 Strategy recognized the importance of legal infrastructure for sustainable development internationally as well as domestically. In this context, the Department fulfilled its commitment to provide legal technical assistance to developing countries and emerging democracies. In one such project, Justice worked with the government of Ukraine and the Canadian International Development Agency to help launch the School of Legislative Drafting in Kiev, Ukraine, in 1999.

Goals for 2001–2003

Under this new Strategy, the Department will continue the work begun under the 1997 Strategy to explore the linkages between Justice's social policy mandate and sustainable development. To further this objective, Justice will be working in four key areas:

- Promoting sustainable development principles through sustainable communities initiatives in Cape Breton and the Annapolis Valley

Public Participation in Sustainable Communities

The Department of Justice is a leader in promoting public participation in the sustainable communities context.

The Department has played an active role in the International Association for Public Participation, an organization dedicated to promoting public participation around the world. In May 2000, Justice led a plenary session on public participation in the building of safe communities at the Association's annual conference. More than 275 people from 12 countries participated and chose this as the best session at the three-day conference.

- Pursuing the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of developing sustainable communities
- Pursuing crime prevention activity that furthers sustainable development principles
- Contributing to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development

Goal 2.1: Sustainable Communities

Sustainable community initiatives are practical demonstrations of the principles of sustainable development. They show how to integrate social, economic and environmental interests in policies, programs and plans that achieve their goals without creating problems for another group, community or generation. Sustainable community initiatives range in scope from local neighbourhoods to major ecosystems, and are defined by the ability of individuals, corporations, voluntary agencies and governments to share in a sense of place and purpose.

Two pilot sustainable community projects are now underway in Nova Scotia. The Department of Justice is a participant with two partner communities, the Bras d'Or Lakes area of Cape Breton and the Annapolis Valley, and with more than 20 other federal and provincial departments and agencies. In addition to its main role as project participant, Justice will be the federal government's point of contact for an ongoing exchange of information with the Law Commission of Canada concerning the Commission's own sustainable communities research project. Under its client-services mandate, Justice will also provide legal support to other participating federal departments as needed.

Through the sustainable communities initiatives, the Department's support for social cohesion, specifically its crime prevention, restorative justice and Aboriginal justice activities, will make an important contribution to sustainable development at the community level. Justice will participate in piloting new forms of governance that align the communities' social, economic, and environmental interests and combine the strengths and resources of their public, private and voluntary sectors. The Department will also work to advance collaborative decision making through alternative dispute resolution techniques and public participation.

Goal 2.2: The Aboriginal Justice Strategy

The Aboriginal Justice Strategy is a joint initiative of the Department of

Justice, the Solicitor General and the Department of Indian Affairs and Northern Development. It aims to

- support Aboriginal communities in taking greater responsibility for the administration of justice;
- help reduce crime and incarceration rates in the communities that administer justice programs; and
- improve Canada's justice system to make it more responsive to the needs of Aboriginal people.

Current issues include community perceptions of lack of fairness and transparency in the justice system and overrepresentation of Aboriginal people among those who are arrested and confined. These issues are barriers to the effective implementation of sustainable development, because they mean that the justice system needs to do a better job of achieving its social goals for one of the cultural groups within the community.

During this Sustainable Development Strategy, the Department will work with its federal partners, provinces and territories, and Aboriginal associations to

- develop and deliver community-based Aboriginal alternative justice programs;
- develop a national network of experts to promote change in the mainstream justice system, through the Aboriginal Justice Learning Network;
- fund community capacity building in the administration of justice; and
- continue to develop a policy framework for self-government negotiations concerning the administration of justice.

Goal 2.3: Crime Prevention

To have a sustainable community, citizens need to feel secure. Crime harms the opportunity for successful sustainable development initiatives when it is either a source of discord between groups in the community or a response to the lack of harmony.

Restorative Justice

Restorative justice approaches crime as an injury or wrong done to another person rather than solely a matter of punishing those guilty of breaking the law. Reparation, either materially or symbolically, is part of the response to a crime — the wrongdoer must make things right. The victim and the offender play active roles in resolving conflict through discussion and negotiation that is facilitated by the government and legal professionals.

Consequently, crime prevention is an important element in strengthening the social infrastructure that supports sustainable development. From a sustainable development point of view, resources that are used to deal with crime after it has happened are largely "wasted," because they are not available to help produce a better environmental, economic and social situation.

The National Strategy on Community Safety and Crime Prevention encourages the development and implementation of community-based crime prevention strategies. In Gambo, Newfoundland, for example, community organizations support local high school students serving as mentors for younger students. At the other end of the country, the City of Vancouver and the Coalition for Crime Prevention and Drug Treatment are working with community groups to address risk factors associated with crime and victimization. More than a thousand projects have been supported so far, many designed to improve the quality of children's early lives. It is estimated that a dollar spent at this stage in life can save up to seven dollars in later social costs.

Goal 2.4: Research on Social Cohesion

Justice will continue examining the linkages between its social policy mandate and sustainable development, by contributing to the research on the linkages between social cohesion and sustainable development that is to be undertaken by the federal government's interdepartmental Policy Research Initiative.

5. Greening Justice's Physical Operations

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations.

The federal government made a commitment in the October 1999 Speech from the Throne to make itself a model of environmental excellence. Greening the government's physical operations, including procurement practices, is an important part of this commitment. The administrative element of Justice's activities contributes to this aspect of sustainable development.

The physical operations of the Department of Justice comprise offices that provide legal services, develop and implement policy and carry out administrative functions. The Department has two types of office arrangements: "corporate" Justice offices and about 40 "co-located" Justice offices that are situated with their client departments. Justice's commitments under this Strategy for greening physical operations focus on its "corporate" offices, since client departments normally manage greening for co-located arrangements.

The Department's corporate offices are situated in more than 20 buildings across Canada. Justice does not create a significant "ecological footprint" in comparison with other federal departments. Justice is one of 20 departments that together occupy only 14% of government space. About 60% of Justice floor space is in buildings owned by Public Works and Government Services Canada and the other 40% in buildings leased from the private sector by Public Works on behalf of Justice.

This chapter provides an overview of Justice's key achievements in greening operations under the 1997 Strategy and of its new commitments for greening operations. A more detailed breakdown of achievements and commitments is provided in Appendices A and B.

Key Achievements under the 1997 Sustainable Development Strategy

Justice made significant progress in greening its physical operations under the 1997 Strategy.

A major greening success story was Justice's collaboration with Public Works and Government Services

Greening Justice Headquarters Buildings

In refurbishing the East Memorial Building and St. Andrew's Tower in Ottawa for occupancy by Justice headquarters:

- solid waste was minimized by recycling or reusing over 90% of material removed;
- virtually all packaging material for new furniture was recycled;
- environmentally friendly products were used for the retrofit to minimize emissions of volatile organic compounds (VOCs);
- energy efficiency was increased by equipping both buildings with sensor lighting and equipping the East Memorial Building with an improved ventilation system; and
- the employee work environment was improved by equipping St. Andrew's Tower with an improved humidity-control system.

In addition, since occupancy, both buildings have required their contractors to use environmentally friendly cleaning products.

Canada in retrofitting its two new headquarters buildings for occupancy.

While the focus of the Department's targets under the 1997 Strategy was on operations in the National Capital Region, some excellent progress was also achieved in the Regions. For example, Justice's Saskatoon Office relocated to a federal government building being retrofitted to increase energy efficiency by Public Works and Government Services Canada. Another excellent example of greening Justice operations through collaboration with other federal departments is the progress that has been made at Complexe Guy Favreau in Montreal. In that initiative, also led by Public Works and Government Services Canada, federal departments share used furniture and equipment to reduce consumption, combine vehicle trips for regular activities such as archiving, and divert 71% of waste from landfill through an extensive recycling program that covers paper, glass, metal, plastics, organic matter and batteries, as well as clothing collections twice a year. The Complexe is moving to higher efficiency lighting.

The Montreal Office has also set up two photocopy centres, which have decreased copying substantially, re-using existing materials for this construction. Employees are encouraged to re-use and recycle office furniture and supplies.

Since 1997, the Department has made significant progress in reducing waste at its two main headquarters buildings. These buildings exceeded their 1997 target of diverting 81% of paper and packaging waste from landfill. The target of recycling 100% of used printer toner cartridges was also met. In addition, these buildings diverted an average of 73% of overall solid waste from landfill, coming close to the 1997 target of 76% diversion.

The Department has also greatly increased its use of information technology for communication, information storage, research and other purposes. The 1997 Strategy anticipated this would help reduce paper consumption by 25% by the end of 1999. However, the amount of paper purchased for Justice headquarters buildings has in fact increased substantially since 1997, and it is likely that there are similar trends in Justice's operations across the country. This situation will be addressed over the next three years.

Justice has made progress in greening its procurement, which consists primarily of office supplies. By the end of 2000, green procurement was being applied to the four highest-volume items purchased centrally for Justice headquarters. Justice has also taken action to reduce emissions of carbon dioxide, volatile organic compounds and liquid effluent, and to reduce energy use, although unfortunately systems to measure progress have not been available.

Goals for 2001–2003

The 1997 strategy contained commitments and targets that primarily affected Justice operations in the National Capital Region. Under this Strategy, Justice will focus on four goals to ensure that a consistent, high level of greening performance is achieved on a national basis:

- Stabilize the level of paper consumption
- Decrease solid waste
- Increase green procurement
- Increase environmental awareness

Goal 3.1: Paper Consumption

Because much of the Department's work is centred on documents, paper consumption is a necessary and central element of its physical operations. Data is not available to determine to what extent the significant increase in paper consumption over the past three years is attributable to genuine necessity, such as an increase in workload or consultation.

Under this Strategy, the Department is committing to make changes in its office practices to ensure that Justice uses only as much paper as is reasonably necessary. The national goal will be to stabilize paper use at the 1999–2000 level by December 2002.

Goal 3.2: Solid Waste

Justice is making the commitment to achieve a national target of 76% diversion of solid waste from landfill over the time frame covered by this Strategy. Based on available data, this target will meet the standard agreed on by the Canadian Council of Ministers of the Environment, although within a longer time frame. Progress against this target will be reviewed annually and the target will be increased if appropriate. One challenge is that some buildings do not yet have a wide range of recycling facilities available or the capacity for waste audits to obtain information on the rate of waste diversion. Efforts will be made to address these problems where feasible.

Goal 3.3: Green Procurement

Justice is making the commitment to implement green procurement nationally for its four largest procurement items by the end of 2001. In addition, Justice will review the options for green procurement of major items every six months in order to identify other opportunities and implement them where feasible.

Goal 3.4: Environmental Awareness

The achievement of Justice's greening commitments under this Strategy will require many employees to make significant behavioural change. Justice's primary tool in encouraging this behavioural change will be a series of measures designed to increase employee awareness. The aim will be to ensure that employees have a clear understanding of what Justice's greening targets are, why these targets are important, and how employees can help to achieve them.

Three kinds of awareness activity will be undertaken systematically under this Strategy:

- A communications program to ensure that employees are informed on topical greening issues
- An environmental leadership program, in which individual managers will be asked to make specific greening commitments in a way that is visible to employees throughout the Department
- A program to recognize and reward employees for their greening efforts

Conclusion

The Sustainable Development Strategy of the Department of Justice for 2001–2003 focuses on the areas in which the Department can have the most positive impact. It is consistent with and supports interdepartmental work to coordinate the development of sustainable development strategies across government. The objectives have been chosen to reflect the Department's three main activities: client services, policy and administration. The objectives are as follows:

1. Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure.

2. Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development in the context of the Justice policy mandate.

3. Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations.

In developing this Strategy, the Department followed the direction given to federal departments by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development. The management system that will be applied in implementation is consistent with the management model supported by the Commissioner. Application of this management system will help Justice continually improve its sustainable development efforts.

Under the client services element of this Strategy, Justice will continue to do leading-edge work that supports client departments and agencies in their sustainable development priorities and ensures consistent, coordinated legal approaches across the federal government. Under the policy element, the Department will contribute to the social infrastructure that is an important foundation for sustainable development. Under the greening element, Justice will continue to make progress in achieving a high level of environmentally responsible behaviour in its physical operations across Canada.

Appendix A

Achievements Under the 1997 Sustainable Development Strategy

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Objective 1: Enhance the Department's capacity to promote sustainable development by improving the awareness and knowledge of the relevant issues by Departmental staff	
Provide ongoing information and education	Justice has developed a legal checklist and legal precedent materials
Create a sustainable development module in Justice's Continuing Legal Education Program	Continuing legal education has included • Providing training in many areas of sustainable development law • Posting reference materials on new internal Web sites • Networking with organizations such as the Canadian Bar Association (CBA)
Conduct training on domestic implementation of international obligations	Justice has developed a training module on this topic
Review clients' business plans and Sustainable Development Strategies to anticipate legal demands	Under Justice's Client Driven Services program, Justice reviews client priorities such as Sustainable Development Strategies annually to anticipate legal demands
Objective 2: Improve the Department's understanding of the linkages between sustainable development and the Department's legal and policy services	
Co-sponsor research by the Canadian Bar Association (CBA) on linkages between law and sustainable development	Justice has made a financial contribution to a CBA publication on this subject
Explore opportunities for collaborative research on sustainable development and the law with the Law Commission of Canada	In 2000, the Law Commission started developing a research project on sustainable communities. Justice and the Law Commission have agreed on an ongoing exchange of information that will assist both the Law Commission project and Justice's participation in the federal government's sustainable communities initiatives

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Contribute to sustainable development research by the federal government's interdepartmental Policy Research Initiative	In 2000, the Policy Research Initiative incorporated sustainable development into its research priorities. Justice will contribute to future research concerning the linkages between social cohesion and sustainable development, under the current Sustainable Development Strategy
Identify key relationships between sustainable development and the mandate of the Department of Justice	Justice has studied key issues in evolving areas of sustainable development law Justice has joined the sustainable communities initiative, which helps identify linkages with Justice's social policy mandate
Objective 3: Identify and advise on the legal status and significance of the federal government's obligations related to sustainable development	
Research sustainable development commitments of client departments, and of the federal government	As noted under Objective 2, Justice has studied key areas of sustainable development law which affect the legal responsibilities of its client departments
Ensure that legal advice reflects the government's sustainable development obligations	The information and education described under Objective 1 have helped to achieve this goal
Add a "Sustainable Development and Law" module to the client training provided under Justice's Legal Awareness Program	Justice has trained clients in a number of key areas, including environmental assessment, contaminated lands, marine oil spills and enforcement of regulations
Cooperate with the Auditor General study on international sustainable development obligations	Justice has shared information on international obligations with the Auditor General
Ensure legal drafting is consistent with the government's sustainable development obligations	Justice has achieved this in drafting sustainable development legislation and other legal instruments, including the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, the *Nuclear Safety and Control Act*, and the *Mackenzie Valley Resource Management Act*, amendments to environmental assessment regulations, and dispute settlement rules for the NAFTA environmental agreement

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Objective 4: Support law reform to enable the federal government to promote sustainable development more effectively	
Review laws to identify barriers to access to the justice system	Justice has supported clients in major reviews of sustainable development legislation, including the *Canada Shipping Act*, the *Canadian Environmental Assessment Act* and the *Canadian Environmental Protection Act* (CEPA). The review of CEPA resulted in increased rights to information and legal recourse for the public
Promote use of alternatives to the traditional regulatory command and control approach	Justice has supported a number of key client initiatives, such as legislation to establish pollution prevention as an alternative to pollution control, under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999* Justice has been an active member of the International Association for Public Participation. Justice and Treasury Board have initiated the Legal Risk Management Project which, among other things, will examine the alternatives to legally based approaches
Objective 5: Through a sustainable development network, ensure that the Department provides consistent and high-quality legal advice on sustainable development issues to the federal government	
Create a Departmental sustainable development network	Justice has created the overall network, as well as issue-specific networks for key issues
Designate contact persons on sustainable development issues in Legal Services Units and operational areas	The departmental sustainable development network will serve this purpose
Develop guidelines for incorporating sustainable development considerations into legal advice and the drafting of statutes and regulations	The information and education described under Objective 1 have contributed to this goal To increase accessibility of the law, Justice has also initiated a pilot project for plain language drafting of legislation and a program to harmonize legislation to fully reflect both civil law and common law traditions

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Ensure that advice and standard forms for procurement, contributions and property and related transactions fulfil sustainable development considerations	Justice has developed a legal checklist and a range of standard clauses for this purpose
Add sustainable development to the agenda of Justice's International Law Coordination Committee	Justice's International Law Unit and issue-specific networks have ensured that there is good coordination
Deliver legal technical advice to developing countries on the rule of law and human rights	Justice has done this. For example, Justice worked with the Department of Justice of Ukraine and CIDA to launch the School of Legislative Drafting in Kiev, Ukraine, in 1999
Determine the need for prosecution guides for environmental and resource laws	Justice has updated the prosecution guide for the *Canadian Environmental Protection Act* to reflect the transition to the new *Canadian Environmental Protection Act, 1999*. A prosecution guide for the proposed Species at Risk Act will be developed after this new legislation has been passed
Incorporate sustainable development into Justice's Policy Project Plan checklist (the checklist used to develop new Justice policy proposals)	This has been completed
Promote more efficient litigation and dispute resolution	The Legal Risk Management Project will address issues concerning efficient management of litigation Justice and Treasury Board have jointly established a Dispute Resolution Fund. Projects with sustainable development implications supported under the Fund have involved environmental assessment, regulatory offences under the *Canadian Environmental Protection Act, 1999*, the Responsible Fishing Strategy of the Department of Fisheries and Oceans, and hearings by the National Energy Board concerning pipeline routes
Work with other departments on crosscutting sustainable development issues	Justice has provided consistent advice to all departments on crosscutting sustainable development legal issues, such as environmental assessment

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Include sustainable development in communications briefings to management and staff	Justice has done this through electronic bulletins, environmental awareness materials, and the information and education described under Objective 1
Include reference to implementation of the Sustainable Development Strategy in training	Justice has carried out training as described under Objective 1
Objective 6: Reduce the direct environmental impact of the Department's operations through stewardship and environmental management activities	
Sub-Objective 6.1: Reduce pollution and waste	
Gaseous emissions *Carbon Dioxide* Reduce carbon dioxide emissions by 10% from 1997 to the end of 1999	To reduce carbon dioxide emissions, Justice has • increased use of electronic communications; • implemented a telework policy; • reduced vehicle use through group mail delivery; • distributed information on the benefits of public transit; and • banned vehicle idling at loading docks. Unfortunately, Justice has not been able to measure performance against the specific target
VOCs Reduce emissions of Volatile Organic Compounds (VOCs) and other pollutants by 10% from 1997 to the end of 1999	To reduce VOCs emissions, Justice has • encouraged use of high-speed photocopiers, which emit lower levels of VOCs • required environmentally friendly cleaning products in its two main headquarters buildings Unfortunately, Justice has not been able to measure performance against the specific target
Special Projects Minimize emission of VOCs and other pollutants in special projects as the need arises, with base year and timing to be determined according to the project involved	This was done in the refurbishment of Justice's two main headquarters buildings

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Liquid effluents Reduce effluent output by 30% from 1997 to the end of 1999	Unfortunately, Justice has not been able to measure performance against this target
Send 100% of liquid effluent from copiers for proper disposal by the end of 1998	By the end of 1998 all photocopiers were powder based rather than liquid based, eliminating this concern
Solid waste Reduce packaging and paper waste by 50% from 1990 to the end of 1999 (i.e. 81% waste diversion, based on best available data)	Justice exceeded the target in headquarters buildings based on 1997 data (87% diversion) and 1998–99 data (average 85% diversion) Regional performance data has not been available
Reduce other wastes by 50% from 1995 to the end of 1998 (i.e. 76% overall waste diversion, based on best available data)	Justice came close to the target in headquarters buildings (71% diversion in 1997 and average 73% diversion in 1998–99) Regional performance data has not been available. Recycling programs in some Regions have been less extensive than in headquarters, and therefore the rate of waste diversion has probably been lower
Recycle 100% of used toner cartridges by the end of 1997	Justice has met the target in its two main headquarters buildings
Recycle 100% of batteries and fluorescent light tubes by the end of 1998	Recycling is expected to be in place in headquarters by early 2001
Sub-Objective 6.2: Reduce resource consumption	
Reduce paper product use by 25% from 1997 to the end of 1999	Justice has tried to reduce paper consumption by • increasing use of electronic communications and research materials; • requiring two-sided copying capacity for all photocopiers in the two main headquarters buildings; and • decreasing the paper consumption in the format for printing draft legislation. Unfortunately, despite these improvements, paper use has increased significantly. Average paper consumption per employee in headquarters increased by 40% from 1998–99 to 1999–2000

OBJECTIVES AND COMMITMENTS	ACHIEVEMENTS
Reduce energy use by 10% from 1997 to the end of 1999	In preparing its two new headquarters buildings for occupancy, Justice collaborated with Public Works and Government Services Canada in installing sensor-controlled lighting, night and weekend setback of temperature settings, and improved ventilation and humidity control Unfortunately, Justice has not been able to measure performance against this target
Sub-Objective 6.3: Apply the existing Departmental environmental management system to action to reduce pollution, waste and resource consumption	
	Justice has applied the management model recommended by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development

Appendix B

Goals, Targets, and Performance Measures for 2001–2003

Objective 1: Support sustainable development across government through the delivery of high-quality legal services and the development of legal infrastructure	
TARGET	**PERFORMANCE MEASURES**
Goal 1.1: Deliver excellent legal support for major sustainable development initiatives	
Excellent legal support for major sustainable development issues across the government	Number of major initiatives with legal implications in which Justice plays a significant role
Goal 1.2: Develop new and enhanced legal instruments	
Excellent legal support for developing and implementing legislation and regulations respecting sustainable development	Amount of major legislation and regulations in which Justice plays a significant role
Excellent legal support for developing alternatives to traditional regulation	Number of major initiatives in which Justice plays a significant role
Greater accessibility of federal legislation	Deliverables as required by the workplans of the Legal Information Management System (LIMS) and plain language drafting projects and the program to harmonize federal laws with the civil law of the Province of Quebec
Goal 1.3: Continue to develop capacity to deliver high-quality legal services	
Information and training for legal counsel All training materials posted on Justice's internal Web site	Volume of existing training materials posted by June 2001 Volume of new training materials posted within six months of being finalized
Internal training sessions offered on all new sustainable development legislation and significant legal developments within six months	Proportion of legislation and legal developments for which training is offered in the time frame Proportion of units practising in the area for which training is offered

TARGET	PERFORMANCE MEASURES
Internal training sessions offered on the *Canadian Environmental Assessment Act* at least once per year	Training sessions provided
Networking of legal counsel Annual increase in use of the Sustainable Development Network	Annual number of communications on the Network Annual survey of the Network members concerning its effectiveness
Annual use of the Sustainable Development Network for feedback on implementation of this Strategy	Use of the Network as described Appropriate adjustment of the Strategy to reflect feedback
Annual increase of 25% in the material on Justice's internal sustainable development Web site	Volume of material on the site
Annual increase in the use of the Web site	Number of hits on the site
Legal work tools Annual enhancements to the checklist on sustainable development legal issues	Annual review and incorporation of pertinent refinements
Annual enhancements to standard environmental assessment clauses for contribution agreements	Annual review and incorporation of pertinent refinements
Enhancements to the standard environmental property law clauses by 2003	Review of existing property law clauses and incorporation of pertinent refinements
Goal 1.4: Enhance Legal Training for Clients	
Add sustainable development material to relevant modules of Justice's "Legal Awareness" client training program	Number of recently updated modules to which material is added by June 2001 Number of other modules to which material is added when they are updated
Post all client training materials on Justice's internal sustainable development Web site	Volume of existing training materials posted by June 2001 Volume of new materials posted within six months of being finalized

TARGET	PERFORMANCE MEASURES
Goal 1.5: Promote dispute resolution and more efficient litigation	
Contribution to increased dispute resolution awareness and activity across the federal government through Justice's Dispute Resolution Services	Number of key dispute resolution initiatives funded through the joint Justice-Treasury Board Dispute Resolution Fund Number of Justice counsel and client department officials who receive dispute resolution training Number of departments that establish dispute management or litigation committees that integrate consideration of alternative dispute resolution options
Action to manage civil litigation and prosecutions more strategically, in conjunction with Treasury Board and other departments	Deliverables as required by the work plans of the Legal Risk Management Project and Federal Prosecution Service Review

Objective 2: Explore the implications of social and cultural factors for sustainable development, in the context of the Justice policy mandate	
TARGET	**PERFORMANCE MEASURES**
Goal 2.1: Promote sustainable development principles through Sustainable Communities Initiatives in Cape Breton and the Annapolis Valley	
Development and application of genuine progress indicators for use in establishing goals and measuring progress	The development and application of indicators as described
Piloting new forms of governance aligning social, economic and environmental interests and combining the strengths and resources of the public, private and voluntary sectors	Piloting new forms of governance as described
The advancement of collaborative decision making and alternative dispute resolution techniques	Number of training and awareness sessions Application of alternative dispute resolution techniques
The advancement of the precautionary principle through measures such as crime prevention, pollution prevention, health promotion and nature conservation	Community crime rates (from local police) Public health statistics (from provincial departments of health) Toxic material monitoring information (from environment departments)
Goal 2.2: Continue to pursue the Aboriginal Justice Strategy in accordance with the principles of developing sustainable communities	
Develop and deliver community-based Aboriginal alternative justice programs	Development and delivery of alternative justice programs
Develop a national network of experts to promote change in the mainstream justice system through the Aboriginal Justice Learning Network	Development of a national network as described
Fund community capacity building in the administration of justice	Number of projects supported
Continue to develop a policy framework for self-government negotiations on the administration of justice	Significant progress in development of the policy framework

TARGET	PERFORMANCE MEASURES
Goal 2.3: Pursue crime prevention activity that furthers sustainable development principles	
Integrated action of key partners in reducing crime and victimization	Level of increased investments in crime prevention Enhanced coordination between federal departments/levels of government, private and public sector partners
Development and implementation of community-based solutions to problems that contribute to crime and victimization	Increased number of community-based crime prevention projects underway Well-conceived community-based crime prevention projects, pilot projects and tools
Increased public awareness and support for effective approaches to crime prevention	Improved understanding of community safety and crime prevention in Canada Enhanced crime prevention information networks and increased awareness of crime prevention programs
Goal 2.4: Contribute to interdepartmental research on the links between social cohesion and sustainable development	
Social cohesion taken into account in interdepartmental research on sustainable development	Degree of progress in interdepartmental policy research products that take social cohesion into account

Objective 3: Reduce the direct environmental impact of Justice's physical operations	
TARGET	**PERFORMANCE MEASURES**
Goal 3.1: Stabilize the level of paper use	
Stabilize paper use at the 1999–2000 level by December 2002	Average amount of paper consumed annually per employee, as measured by purchases and paper consumed by printing operations
Goal 3.2: Decrease solid waste	
By March 31, 2004, divert from landfills 76% of total solid waste produced nationally	Amount of waste diverted from landfills
Goal 3.3: Increase green procurement	
Ensure that all purchases nationally of paper, paper dividers and file folders are recycled/ post consumer material by the end of 2001	Amount of green procurement nationally
Ensure that all purchases of toner cartridges are recycled cartridges by the end of 2001, to the extent feasible in each geographic location	Amount of green procurement nationally
Review green procurement options for other high-volume items every six months	Reviews completed and any new opportunities explored
Goal 3.4: Increase environmental awareness of employees	
Communications Make annual enhancements to signage on greening at photocopiers, recycling stations, etc.	Signage reviewed and enhanced once a year
Send electronic communication to all employees on sustainable development issues at least four times per year	Communications sent
Distribute general awareness materials in all buildings, nationally, at least four times per year	Materials distributed
Create Environmental Leadership Program by December 2001	Program in place by December 2001
Create Rewards and Recognition Program by December 2001	Program in place by December 2001

Canada

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

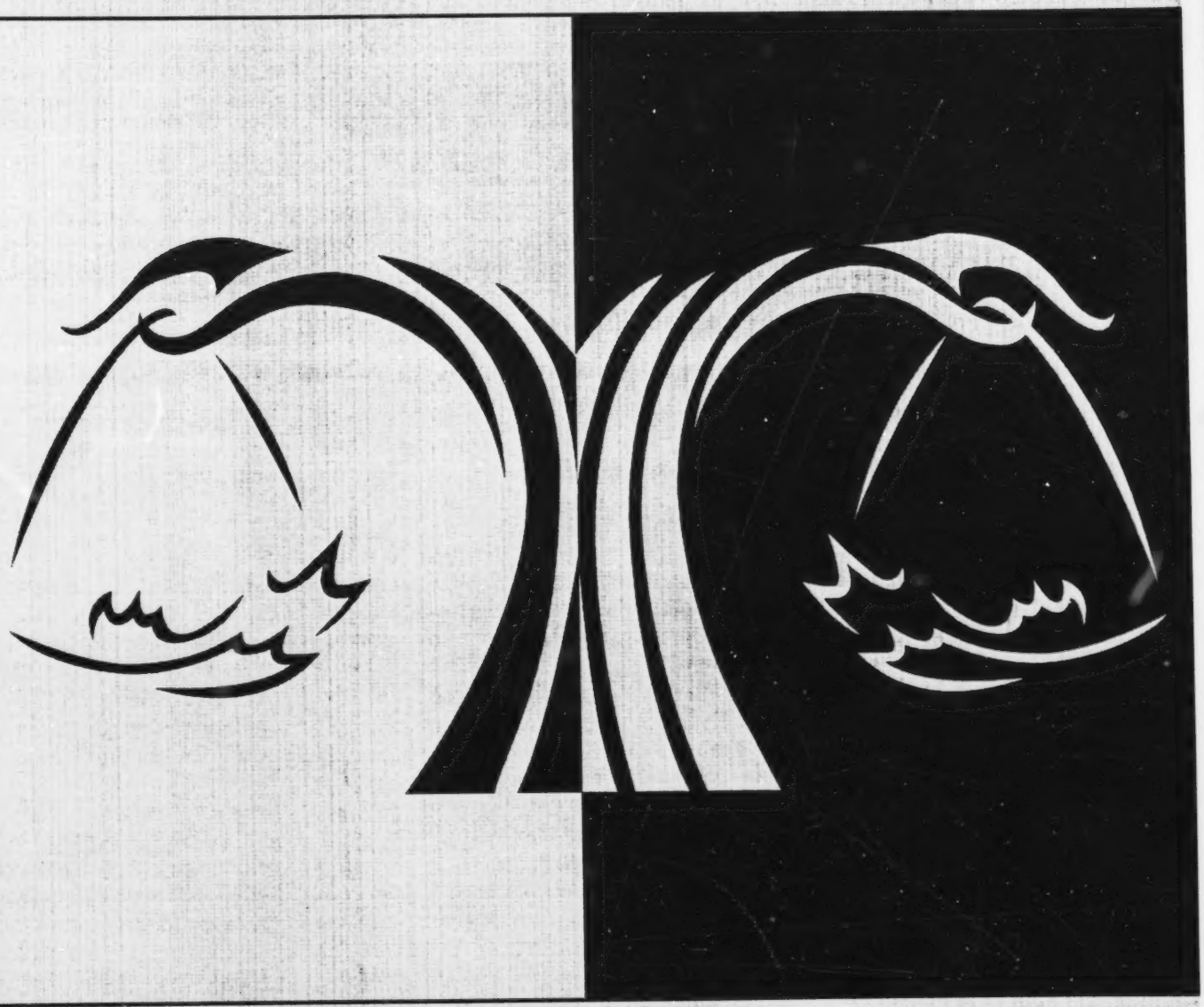

2001–2003

Ministère de la Justice Canada
Department of Justice Canada

Pour en savoir davantage sur le ministère de la Justice et cette publication, consultez notre site Internet à :

http://canada.justice.gc.ca/

Publié avec l'autorisation de la ministre de la Justice et procureure générale du Canada

par la

Direction des communications et des services exécutifs
Ministère de la Justice du Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Décembre 2000
© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2000

Cette brochure peut être photocopiée sans l'autorisation du ministère de la Justice, à condition que le document soit reproduit de façon exacte et que la source soit indiquée. Une autorisation écrite est nécessaire pour l'utilisation de ce document sous toute autre forme.

N° de cat. : J2-146-2000
ISBN : 0-662-65324-6

Imprimé au Canada

Imprimé sur papier recyclé à 100 %
fait de fibres postconsommation

Message de la Ministre

Il me fait plaisir de vous présenter cette Stratégie de développement durable qui est la seconde Stratégie préparée par le ministère de la Justice à cet égard.

Afin de garantir un avenir durable à nos enfants, nous devons continuer à nous efforcer de prendre des décisions qui permettent de trouver un juste équilibre entre l'équité sociale, le bien-être économique et la protection de l'environnement. C'est un défi permanent pour les gouvernements et, de fait, pour tous les Canadiens et Canadiennes.

Le système de justice est une composante essentielle des fondations que nous avons besoin d'établir pour relever ce défi. Sous cette deuxième Stratégie de développement durable, le ministère de la Justice continuera à faire sa part par des orientations et des programmes qui vont aider à renforcer notre infrastructure sociale, à offrir un soutien juridique aux activités de développement durable des ministères et des organismes dans l'ensemble du gouvernement fédéral et à prendre des mesures visant à « écologiser » ses propres activités ministérielles.

Cette Stratégie est fondée sur les progrès réalisés et l'expérience acquise au cours des trois dernières années dans le cadre de l'exécution des engagements pris en vertu de la première Stratégie du ministère de la Justice. Elle a également bénéficié des excellents conseils offerts aux ministères fédéraux par le commissaire à l'environnement et au développement durable.

J'espère sincèrement que tous les partenaires du système de justice se joindront au ministère de la Justice dans ses efforts pour réaliser un avenir durable.

Avant-propos

Depuis les années 1980, le développement durable est l'un des objectifs de la politique gouvernementale du Canada. En 1992, le Canada a participé activement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet de la Terre), qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Il a été recommandé, lors de cette conférence qui réunissait 178 nations, que tous les pays se dotent d'une stratégie de développement durable.

En 1995, le gouvernement fédéral a modifié la *Loi sur le vérificateur général* afin d'obliger les ministères fédéraux à élaborer des stratégies de développement durable, devant être déposées à la Chambre des communes, et à les mettre à jour tous les trois ans. Les modifications apportées à la loi ont en outre créé le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Ce dernier a la responsabilité de surveiller les progrès accomplis par le gouvernement fédéral en matière de développement durable et d'en faire rapport à la Chambre des communes.

Le ministère de la Justice, comme les autres ministères, a présenté sa première Stratégie de développement durable en 1997. Cette deuxième Stratégie passe en revue les réalisations du Ministère pour la période allant de 1998 à 2000 et expose ses engagements en matière de développement durable pour les trois prochaines années.

Table des matières

Résumé iv

1. Introduction 1

2. Élaboration d'une nouvelle Stratégie de développement durable 3

3. Services à la clientèle visant à soutenir le développement durable 9

4. Initiatives stratégiques à l'appui du développement durable 16

5. « Écologisation » des activités matérielles 21

Conclusion 25

Annexe A — Réalisations découlant de la Stratégie de développement durable de 1997 26

Annexe B — Buts, cibles et mesures de rendement pour les années 2001 à 2003 33

Résumé

Le développement durable consiste à utiliser les ressources naturelles et humaines pour atteindre des objectifs sociaux et économiques sans nuire à l'environnement dont dépend notre avenir et celui des générations futures. Il exige l'intégration des considérations d'ordre environnemental à la prise de décisions courantes en matière économique et sociale.

Le droit peut contribuer de façon importante à faire avancer le développement durable. Il peut en effet énoncer des principes, établir des procédures et des institutions, et fixer des critères et des normes. Son mandat étant axé sur le droit, le ministère de la Justice a un rôle important à jouer en matière d'initiatives de développement durable. Les activités du Ministère se répartissent en trois grandes catégories : les services à la clientèle, l'orientation et l'administration. L'incidence de chacune de ses activités sur la promotion du développement durable est exposée ci-dessous.

Services à la clientèle

Le ministère de la Justice assure un éventail complet de services juridiques aux ministères et organismes du gouvernement fédéral. Il est donc appelé à participer à une gamme très étendue d'activités dans le domaine du développement durable. Les conseillers juridiques du Ministère qui travaillent dans ce domaine doivent acquérir des connaissances juridiques très vastes et suivre l'évolution constante du droit.

Au cours de la période visée par sa première Stratégie de développement durable, le Ministère a assuré les services juridiques requis dans le cadre d'un grand nombre d'initiatives gouvernementales importantes, dont les suivantes :

- *l'élaboration de lois sur le développement durable*, comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*;
- *le règlement de questions internationales concernant le développement durable*, comme celles découlant du Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique et des accords commerciaux du Canada;
- *la réalisation de l'évaluation environnementale de grands projets commerciaux*, comme le développement commercial dans les parcs nationaux et l'expansion des installations d'extraction des sables bitumineux;
- *l'élaboration de nouveaux cadres juridiques de développement durable*, comme les cadres de protection de l'environnement prévus dans les ententes et traités relatifs à l'autonomie gouvernementale des Premières nations.

Le Ministère a pris diverses mesures en vue d'accroître sa capacité de fournir des conseils juridiques de la plus grande qualité possible. Il a en outre offert à ses clients une formation juridique visant à les aider à réduire au minimum les risques de problèmes juridiques.

Le ministère de la Justice a été un chef de file en matière de règlement des différends. Le Fonds de règlement des différends, qu'il a établi avec le Conseil du Trésor, a servi à financer plusieurs projets d'application du règlement des différends à des questions ayant une incidence sur le développement durable comme la Stratégie de pêche responsable du ministère des Pêches et des Océans et l'évaluation environnementale prescrite par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Le ministère de la Justice a aussi travaillé en étroite collaboration avec d'autres ministères, comme Environnement Canada, en vue d'intégrer le règlement des différends au processus de gestion. Cette approche est attrayante car elle entraîne une réduction du coût des litiges et permet d'accroître par conséquent les fonds disponibles pour les programmes qui procurent un avantage au public.

Orientation

Les responsabilités du ministère de la Justice en matière de politique sociale sont vastes et portent sur des domaines clés comme la justice pénale, les droits de la personne, la justice et la famille, les enfants et les adolescents, ainsi que l'accessibilité, l'équité et l'égalité au sein du système de justice. Des politiques mûrement réfléchies dans ces domaines sont essentielles à l'application fructueuse des initiatives de développement durable. Le développement durable repose dans une large mesure sur la capacité des gens de participer aux décisions qui les touchent, et les activités du Ministère en matière d'orientation contribuent à créer et à soutenir les éléments clés de l'infrastructure sociale requise pour assurer cette participation.

La participation du public est une composante importante du processus d'élaboration des politiques. Le Ministère a été un chef de file dans le domaine de la promotion de la participation du public dans le contexte des collectivités durables. Ainsi, en mai 2000, à la conférence annuelle de l'Association for Public Participation, il a tenu une séance d'information sur la participation du public à l'établissement de collectivités sûres. Plus de 275 personnes représentant 12 pays ont participé à cette séance et l'ont désignée comme la meilleure de cette conférence de trois jours.

Dans le cadre de la Stratégie de 1997, le Ministère a examiné les liens entre son mandat en matière de politique sociale et le développement durable. Il a en outre participé aux initiatives fédérales sur les collectivités durables, qui démontreront concrètement

comment ces importants liens indirects fonctionnent en pratique. À cet égard, il travaille en partenariat avec deux collectivités, soit la région du Bras d'Or du Cap Breton et la Vallée de l'Annapolis, et avec plus de 20 ministères fédéraux et provinciaux.

Administration : Écologisation des activités matérielles du Ministère

Les activités matérielles du ministère de la Justice sont les bureaux qui, d'un bout à l'autre du Canada, assurent des services juridiques, élaborent et appliquent des politiques et remplissent des fonctions administratives. Le Ministère est l'un des 20 ministères fédéraux qui, collectivement, occupent seulement 14 % des locaux à bureaux du gouvernement.

Au cours des trois dernières années, le ministère de la Justice a accompli des progrès importants au chapitre de l'écologisation de ses activités matérielles. L'une de ses grandes réussites en la matière a été sa collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour le réaménagement des deux nouveaux édifices de son administration centrale. Plus de 90 % des matériaux démontés ont été réutilisés ou recyclés, l'efficacité énergétique a été améliorée et des matériaux écologiques ont été utilisés. De plus, des produits de nettoyage écologiques doivent être utilisés dans les deux édifices de l'administration centrale.

Le bureau du Ministère à Montréal a par ailleurs collaboré avec les autres ministères fédéraux logés dans le même immeuble dans le cadre d'un vaste programme d'« écologisation » dirigé par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ce programme comprend un recyclage de grande envergure, notamment deux collectes annuelles de vêtements, la mise en commun de mobilier et de matériel en vue de leur réutilisation et le passage à un éclairage plus efficient. Le Bureau a aussi fait installer dans ses locaux deux centres de reprographie qui ont contribué à une réduction accrue de la photocopie, et il a réutilisé pour construire ceux-ci les matériaux démontés. Le Bureau régional du Québec encourage également ses employés à réutiliser et à recycler les fournitures de bureau.

Les deux édifices de l'administration centrale du Ministère ont recyclé, en moyenne, 85 % des rebuts de papier et ont ainsi dépassé l'objectif fixé en 1997. Ils ont par ailleurs recyclé en moyenne 73 % de tous les déchets solides atteignant presque l'objectif de 1997. Le Ministère applique désormais le principe de l'acquisition écologique dans le cas des quatre articles qu'il achète en plus grande quantité pour son administration centrale.

De plus, le Ministère a considérablement accru son recours à la technologie de l'information. Cela n'a toutefois pas suffi à faire diminuer sa consommation globale de papier.

Élaboration d'une nouvelle Stratégie de développement durable

Pour élaborer sa nouvelle Stratégie, le Ministère a tiré profit de l'expérience acquise en 1997 et de sa collaboration aux travaux interministériels sur des thèmes communs en matière de développement durable. De plus, il a pris en considération les changements survenus dans le milieu où il exerce ses activités. Aussi, conformément aux attentes du commissaire à l'environnement et au développement durable, le Ministère a axé ses efforts sur l'évaluation de sa première stratégie, la consolidation de sa planification et l'accélération de l'établissement de ses systèmes de gestion.

Les réalisations du Ministère au cours des trois dernières années sont exposées dans leurs grandes lignes aux chapitres 3 à 5 et elles sont présentées en détail à l'annexe B. Trois domaines où des améliorations étaient nécessaires ont été cernés et des mesures on été prises en conséquence. Premièrement, le Ministère a donné suite à la recommandation du commissaire demandant que les ministères adoptent une approche mieux ciblée et se concentrent sur les domaines où leurs actions sont susceptibles d'avoir le plus d'effet. Deuxièmement, la présente Stratégie renferme des objectifs plus clairs et plus facilement mesurables, ce qui corrige un autre problème général signalé par le commissaire. Enfin, la portée de la Stratégie a été étendue à tout le pays, ce qui constitue une amélioration par rapport à 1997.

La présente Stratégie reflète aussi les améliorations continues apportées aux systèmes de gestion du Ministère depuis 1997 et ce, conformément au modèle de gestion appuyé par le commissaire.

Objectifs de développement durable pour les années 2001 à 2003

Le ministère de la Justice a défini les buts et objectifs de développement durable suivants :

1er objectif : Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique.

Buts :

- Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives en matière de développement durable
- Créer des instruments juridiques nouveaux et améliorés
- Continuer d'accroître sa capacité de fournir des services juridiques de grande qualité
- Améliorer la formation juridique offerte aux clients

- Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges

2e objectif : Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable.

Buts :
- Promouvoir les principes du développement durable au moyen des initiatives sur les collectivités durables au Cap-Breton et dans la vallée de l'Annapolis
- Appliquer la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables
- Mener, dans le domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent les principes du développement durable
- Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable

3e objectif : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement.

Buts :
- Stabiliser le niveau de consommation du papier
- Réduire les déchets solides
- Accroître les achats « écologiques »
- Accroître la sensibilisation à l'environnement

1. Introduction

Ce qu'on entend par développement durable

Le développement durable consiste à utiliser les ressources naturelles et humaines pour atteindre des objectifs sociaux et économiques sans nuire à l'environnement dont dépendent notre avenir et celui des générations futures. Cela exige l'intégration de considérations d'ordre environnemental à la prise de décisions courantes en matière économique et sociale.

Le développement durable et le droit

Le droit peut contribuer de façon importante à faire avancer le développement durable. On peut en effet se servir de lois et de règlements pour énoncer des principes, établir des procédures et des institutions et fixer des critères et des normes obligatoires visant le développement durable. Le droit peut également fournir des mécanismes permettant d'obliger le secteur privé et le gouvernement à rendre compte de leurs actes.

Le développement durable et le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice a la responsabilité des affaires juridiques du gouvernement du Canada dans son ensemble, et de la prestation des services juridiques à chacun de ses ministères et organismes. Comme son mandat est axé sur le droit et le système de justice, il a un rôle important à jouer au niveau des initiatives de développement durable de l'ensemble du gouvernement fédéral.

Le mandat du ministère de la Justice

Le travail du ministère de la Justice reflète le double rôle du ministre qui, comme le prévoit la *Loi sur le ministère de la Justice*, est à la fois procureur général du Canada et ministre de la Justice.

Le procureur général du Canada défend les intérêts du gouvernement fédéral dans le cadre des lois existantes. Il est donc appelé à fournir des services juridiques aux ministères et organismes fédéraux, notamment à conduire des litiges. Le procureur général intente en outre des poursuites contre les personnes qui enfreignent les lois fédérales, sauf s'il s'agit d'infractions au *Code criminel* commises dans les provinces.

Le ministre de la Justice a la responsabilité générale des politiques touchant l'administration de la justice (exception faite de ce qui concerne les services de police, les services correctionnels et les services des libérations conditionnelles). Il a en outre, au premier chef ou conjointement avec

Développement durable

La définition la plus répandue du développement durable nous a été donnée en 1987 par la Commission mondiale de l'environnement et du développement (Commission Brundtland) : « *Le développement durable permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs.* » C'est la définition utilisée dans la *Loi sur le vérificateur général* pour ordonner aux ministères fédéraux d'élaborer des stratégies de développement durable.

d'autres ministres, la responsabilité de la justice pénale, des droits de la personne, du droit de la famille et du droit des jeunes, du droit administratif, de la justice applicable aux Autochtones, de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, des langues officielles, des tribunaux et des juges, ainsi que du droit international privé. Il lui incombe par ailleurs de rédiger les projets de loi du gouvernement et les règlements et de s'assurer qu'ils sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, au caractère bijuridique du Canada ainsi qu'aux autres textes législatifs fédéraux et politiques gouvernementales.

Les objectifs du Ministère

Dans son rapport sur les plans et les priorités pour 2000–2001, déposé au Parlement, le ministère de la Justice énonce les trois objectifs globaux suivants :

- fournir au gouvernement du Canada et aux ministères et organismes fédéraux des services juridiques de grande qualité;
- assurer la surveillance de toutes les questions liées à l'administration de la justice au Canada qui ne sont pas du ressort des provinces ou des territoires;
- mettre en œuvre des initiatives stratégiques et des programmes dans ce contexte en vue de faire du Canada une société équitable, juste et respectueuse des lois et dotée d'un système de justice accessible, équitable, efficient et efficace.

Les activités du Ministère

Pour s'acquitter de ses responsabilités et atteindre ses objectifs, le ministère de la Justice exerce ses activités dans les trois grands domaines suivants et en fait rapport au Parlement :

- services à la clientèle,
- orientation,
- administration.

Comme on le verra dans les chapitres suivants, chacune de ces activités aborde le développement durable d'une manière qui correspond à sa nature.

2. Élaboration d'une nouvelle Stratégie de développement durable

Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle Stratégie de développement durable, il a été important de se fonder sur les connaissances et l'expérience acquises au moment de l'élaboration et de la mise en œuvre de la Stratégie de 1997. Dans cet esprit, le commissaire à l'environnement et au développement durable a publié un document intitulé *Avancer dans la voie du progrès*, où il expose ses attentes touchant la deuxième série de stratégies de développement durable des différents ministères. Il y indique qu'il s'attend à ce que, pour leur nouvelle stratégie, les ministères et organismes axent leurs efforts sur ce qui suit :

- Évaluer leur première stratégie;
- Consolider la planification des stratégies;
- Accélérer l'établissement des systèmes de gestion nécessaires pour que les stratégies permettent de passer de la parole aux actes.

Évaluation de la première stratégie du Ministère

Réalisations

Le ministère de la Justice a accompli des progrès importants dans le cadre de sa Stratégie de développement durable de 1997. Ses principales réalisations dans les domaines des services à la clientèle, de l'orientation et de l'administration (écologisation des activités) sont exposées aux chapitres 3, 4 et 5 respectivement, et une description plus détaillée de ce qui a été fait par rapport à chaque engagement figure à l'annexe A.

Le Ministère a donné suite à tous les engagements énoncés dans sa Stratégie de développement durable de 1997. Cependant, l'examen de ce qu'il a accompli au cours des trois dernières années a fait ressortir plusieurs points à améliorer.

- *Une approche mieux ciblée.* Le commissaire à l'environnement et au développement durable a signalé que, de façon générale, les ministères devaient adopter une approche mieux ciblée dans leurs nouvelles stratégies de développement durable.

  Le ministère de la Justice, comme plusieurs autres ministères, a couvert un rayon très vaste dans sa Stratégie de 1997 et a pris de nombreux engagements. En conséquence, les ressources qui ont pu être consacrées à chaque engagement ont été limitées. La présente Stratégie vise donc à cibler les secteurs où ses actions sont susceptibles d'avoir le plus d'effet. C'est pourquoi de six qu'ils étaient en 1997, le nombre d'objectifs a été ramené à trois.

De plus, cette Stratégie est compatible avec les cinq domaines de coordination d'action et de planification sur lesquels l'ensemble du gouvernement fédéral a choisi de se concentrer immédiatement, soit :

1. Des activités gouvernementales viables
2. Une stratégie fédérale de développement durable pour le Nord
3. La productivité par l'écoefficience
4. Les indicateurs de développement durable
5. Les collectivités durables

La présente Stratégie appuie ces cinq thèmes au moyen d'un service à la clientèle qui soutient les stratégies de développement durable de tous les ministères et organismes fédéraux. Les engagements stratégiques pris par le ministère de la Justice abordent le thème des collectivités durables. De plus, ses engagements relatifs à l'écologisation de ses activités matérielles vont dans le sens des activités gouvernementales viables.

- *Des cibles claires et mesurables.* Le commissaire à l'environnement et au développement durable a signalé que l'établissement de cibles claires et mesurables est, pour les ministères en général, un autre domaine susceptible d'améliorations.

  Dans sa Stratégie de 1997, le ministère de la Justice a réussi à définir des cibles claires et quantifiables pour ses engagements à écologiser ses activités matérielles. Toutefois, il n'a pu mettre en place tous les systèmes nécessaires pour mesurer les données de départ et les progrès accomplis. Il n'a donc pas pu évaluer pleinement l'effet des mesures qu'il avait prises à la suite de certains engagements. Le Ministère a eu du mal en 1997 à trouver des moyens pour mesurer le rendement de ses activités en matière de services à la clientèle et d'orientation, et cela demeure difficile, parce que, contrairement aux mesures d'« écologisation », ces activités n'ont pas une incidence directe sur l'environnement. C'est pourquoi au moment de définir les cibles prévues dans la présente Stratégie, il s'est efforcé de s'améliorer à cet égard.

- *Une Stratégie nationale.* Bien que le ministère de la Justice ait réalisé des progrès importants à l'échelle nationale pour ce qui est de l'écologisation de ses activités matérielles, l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie de 1997 dans ce domaine ont été axées principalement sur la Région de la capitale nationale. Il faut donc que la présente Stratégie ait une portée vraiment nationale.

Processus de gestion

Le commissaire à l'environnement et au développement durable a de façon constante demandé aux ministères d'améliorer leurs systèmes de gestion

Une approche du système de gestion

des questions de développement durable. Il préconise le recours au modèle de gestion ci-dessus :

Lors de sa vérification des méthodes de gestion ministérielles en 1999, le Commissaire a également indiqué que le ministère de la Justice devrait se pencher sur la formation des employés, l'examen de la gestion et la prise de mesures pour documenter le système de gestion.

Le système de gestion que le Ministère utilisera pour cette nouvelle Stratégie tient compte des conseils du commissaire et reflète les améliorations continues apportées dans le cadre de la Stratégie de 1997.

- L'***orientation*** est énoncée dans la présente Stratégie et elle est le fruit de discussions menées partout au Ministère, de la participation aux travaux stratégiques interministériels et de la consultation des clients du Ministère.
- La ***planification*** se reflète dans un plan d'action qui expose les responsabilités convenues relativement à la mise en œuvre de tous les engagements pris dans la présente Stratégie et à la consignation des mesures prises lorsque c'est à propos. La formation est un élément important.
- La ***mise en œuvre et le fonctionnement*** seront décentralisés. Les gestionnaires de tout le Ministère prendront les mesures assignées à leur domaine de responsabilité dans le plan d'action et les consigneront.
- La ***vérification et les mesures correctives*** incomberont à un groupe de travail ministériel sur le développement durable qui est chargé de surveiller et de coordonner la mise en œuvre du plan d'action et de présenter des rapports à la haute direction selon ce qui est convenu.
- L'***examen de la gestion*** sera effectué par le Comité de gestion

des ressources du Ministère qui a pour mandat de conseiller le Comité de direction sur les questions de ressources stratégiques. Des vérifications internes périodiques soutiendront ce processus.

Évolution des circonstances

Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle Stratégie, il a été important de déterminer quels aspects du contexte opérationnel du Ministère avaient changé depuis la mise en place de la Stratégie de 1997, et quelle incidence ces changements devraient avoir sur l'approche ministérielle.

Les éléments fondamentaux de la relation entre le développement durable et le rôle du ministère de la Justice n'ont pas changé depuis 1997. Au cours de la phase d'élaboration de la Stratégie de développement durable de 1997, il y avait eu un nombre considérable de consultations et de discussions visant à garantir que cette relation était bien comprise. Les résultats de ce travail sont toujours valables.

Ce qui a changé toutefois depuis 1997, c'est le nombre d'éléments du contexte opérationnel qui influent sur la nature des mesures que le Ministère devrait prendre pour s'acquitter plus efficacement de son rôle en matière de développement durable. Ce changement s'est répercuté de différentes façons sur chacun des secteurs d'activité du Ministère.

Services à la clientèle

- Le Ministère doit traiter des questions juridiques rendues plus complexes par des facteurs comme la mondialisation, l'évolution technologique et le recours accru aux tribunaux pour résoudre des questions d'ordre social. Les ministères et organismes clients ont également vu leur contexte opérationnel changer sensiblement, ce qui a fait évoluer la nature des services que le Ministère est appelé à fournir.
- Le droit du développement durable a aussi évolué sensiblement depuis 1997. Par exemple, l'activité législative a été importante et un arrêt de la Cour suprême du Canada a clarifié des questions relatives à la compétence constitutionnelle touchant la réglementation en matière d'environnement.
- En même temps, la demande globale de services auprès du Ministère pour des questions liées au développement durable a augmenté, et le caractère de plus en plus horizontal des questions gouvernementales a accru la nécessité de veiller à l'application uniforme des lois par toutes les institutions fédérales.

Ces facteurs révèlent le besoin de continuer à mettre l'accent sur le renforcement des moyens, comme en témoignent les engagements pris dans la présente Stratégie au chapitre des services à la clientèle.

Orientation

- Les changements survenus dans la société canadienne ont eu pour effet d'accroître la complexité et l'interdépendance des questions stratégiques auxquelles le Ministère fait face.
- En raison de la tendance croissante à recourir au droit et aux tribunaux pour résoudre des questions d'ordre social, un plus grand nombre de questions stratégiques traitées par d'autres ministères auront des répercussions sur le ministère de la Justice.
- Le mandat du Ministère exige de plus en plus des solutions stratégiques intégrées qui lient son travail à celui d' autres ministères et paliers de gouvernement ainsi qu'à des organisations et des intervenants de l'extérieur.

Ces facteurs ont amené le Ministère à envisager, dans la présente Stratégie, des activités en matière de politiques qui maximisent l'incidence de son travail en le liant à celui d'autres ministères et intervenants.

Écologisation des activités du Ministère

Au cours des trois dernières années, le Ministère a considérablement accru son recours à la technologie de l'information pour communiquer et emmagasiner des renseignements ainsi qu'à d'autres fins. Cela a eu une incidence importante sur la façon dont il accomplit son travail, puisqu'une grande partie de ses activités nécessitent l'emploi de documents.

Comme la technologie de l'information a pris une place de plus en plus importante dans le contexte opérationnel du Ministère, la présente Stratégie tire parti des possibilités qu'elle offre pour accroître la communication et la circulation de l'information sur les questions de développement durable.

Objectifs de développement durable pour les années 2001 à 2003

Pour ses activités des trois prochaines années, le ministère de la Justice a défini trois objectifs de développement durable qui ont trait à ses services à la clientèle, à ses activités en matière d'orientation et à ses activités en matière d'administration respectivement.

1er objectif : Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique.

2e objectif : Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable.

3e objectif : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement.

Les chapitres suivants examinent les réalisations du Ministère à ce jour ainsi que ses nouveaux engagements en matière de développement durable pour les services à la clientèle, l'orientation et l'administration (écologisation des activités matérielles) respectivement. Les annexes renferment des précisions sur ces réalisations et sur ces nouveaux engagements.

3. Services à la clientèle visant à soutenir le développement durable

1er objectif : Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique.

Dans l'exercice de ses responsabilités en matière de services à la clientèle, le ministère de la Justice offre une gamme complète de services juridiques aux ministères et organismes de tout le gouvernement fédéral. Ces services comprennent la prestation des conseils juridiques, la rédaction de textes législatifs et la responsabilité de représenter le gouvernement fédéral devant les tribunaux. Ils englobent en outre l'appui juridique nécessaire aux projets de certains clients et le développement de l'infrastructure juridique, comme la législation, qui procure les outils juridiques nécessaires à la mise en œuvre du développement durable.

Comme un grand nombre d'initiatives de développement durable ont un fondement juridique, par le truchement des services qu'il fournit à ses clients, le Ministère participe à un large éventail d'activités fédérales dans le domaine du développement durable. Il contribue en outre à la coordination de ces activités en veillant à la consistance de leurs fondements juridiques partout au pays.

Les conseillers juridiques du ministère de la Justice ont une tâche complexe. Ils doivent en effet comprendre les priorités de leurs ministères clients en matière de développement durable et faire appel pour les respecter à un vaste fonds de connaissances juridiques dans des domaines comme le droit réglementaire, le droit des affaires, le droit des Autochtones, le droit constitutionnel et de nombreux autres domaines du droit. La modification continue des lois et des règlements et les décisions judiciaires importantes font que le droit évolue sans cesse. Les conseillers juridiques du ministère de la Justice sont souvent appelés à faire œuvre de pionniers, par exemple, lorsqu'ils intègrent de nouveaux concepts à la législation touchant le développement durable.

Les conseillers juridiques du ministère de la Justice sont reconnus comme des acteurs importants dans le domaine de l'exercice du droit de l'environnement et ils sont régulièrement invités à échanger leurs connaissances avec les membres d'organisations juridiques

comme l'Association du Barreau canadien et les barreaux des provinces.

Le présent chapitre donne un aperçu des principales réalisations du Ministère au titre des services à la clientèle dans le cadre de sa Stratégie de 1997 et de ses nouveaux engagements dans ce domaine. Ces réalisations et engagements sont exposés plus en détail aux annexes A et B respectivement.

Réalisations clés découlant de la Stratégie de développement durable de 1997

Soutien juridique de grandes initiatives

Dans sa Stratégie de développement durable de 1997, le Ministère avait pris un certain nombre d'engagements destinés à assurer un appui juridique de grande qualité aux activités fédérales en matière de développement durable. Son succès à cet égard est démontré par sa participation à une vaste gamme d'initiatives gouvernementales importantes dont voici quelques exemples :

- *Les textes législatifs et la réforme du droit dans le domaine du développement durable*, notamment la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, le projet de loi sur les espèces en péril, et les modifications proposées à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.
- *Les questions internationales de développement durable*, dont celles découlant du Traité canado-américain sur le saumon du Pacifique, les questions environnementales liées aux accords commerciaux du Canada, et la contestation de l'autorité du Canada touchant la conservation du poisson devant la Cour internationale de justice. Les conseillers juridiques du Ministère ont en outre fourni de l'information au commissaire à l'environnement et au développement durable en vue d'une étude sur les obligations internationales du Canada en matière de développement durable.
- *L'évaluation environnementale de grands projets*, dont le développement commercial dans les parcs nationaux, l'expansion des installations d'extraction des sables bitumineux et le renflouage de la barge pétrolière Irving Whale du fond océanique.
- *Les nouveaux cadres juridiques de développement durable* dont les cadres de protection de l'environnement prévus dans les ententes et traités relatifs à l'autonomie gouvernementale des Autochtones et le libellé d'une disposition législative visant à intégrer une formule de prévention de la pollution dans la *Loi*

canadienne sur la protection de l'environnement (1999).

Renforcement des moyens

Le ministère de la Justice a pris diverses mesures pour accroître sa capacité de fournir des conseils juridiques de la plus grande qualité possible. Il a offert toute une gamme d'information et de formation juridiques à ses conseillers juridiques, encouragé la constitution d'un réseau interne et mis au point plusieurs nouveaux outils de travail. Des conseillers juridiques du Ministère ont mis leur expertise en commun pour publier un livre sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Formation des clients

Le Ministère offre à ses clients une formation juridique qu'il considère comme une activité de « droit préventif ». Il veut ainsi aider les ministères à réduire les risques de problèmes juridiques. Dans le cadre de la Stratégie de 1997, les conseillers juridiques du Ministère ont offert diverses séances de formation adaptées aux besoins des clients.

Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges

Le règlement efficace des différends, par le recours aux tribunaux ou par des approches différentes, est important pour l'avancement du développement durable.

Afin de résoudre les différends de manière plus efficace dans le contexte du contentieux des affaires civiles et de celui des poursuites, le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor ont lancé conjointement le Projet de gestion des risques en matière juridique et l'examen du Service fédéral des poursuites. Les domaines abordés comprennent l'amélioration des processus de traitement des dossiers et le recours efficace à la technologie de l'information. Ces initiatives se poursuivront dans le cadre de la nouvelle Stratégie.

La société canadienne a manifesté un intérêt croissant pour l'utilisation de modes alternatifs de règlement des différends et le ministère de la Justice a été un chef de file dans ce domaine. Dans le cadre de la Stratégie de 1997, le Fonds de règlement des différends, établi conjointement par le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor, a servi à financer des projets de règlement des différends un peu partout au gouvernement fédéral. Les projets touchant particulièrement le domaine du développement durable sont les suivants :

- la Stratégie de « pêche responsable » du ministère des Pêches et des Océans;
- les audiences de l'Office national de l'énergie visant à déterminer le tracé de pipelines;

Règlement des différends liés à l'évaluation enrivonnementale

Bien que la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* permette de régler les différends par voie de médiation, personne n'a eu recours à ce mode de règlement au cours des cinq premières années d'existence de la loi. En 1998 et en 1999, le Fonds de règlement des différends, administré par le ministère de la Justice, a fourni les crédits initiaux qui ont permis d'aider l'Agence canadienne d'évaluation environnementale à élaborer et à mettre en œuvre un programme de formation et de sensibilisation au règlement des différends à l'intention des gestionnaires et agents fédéraux responsables des activités d'évaluation environnementale. Ce programme est axé sur des modes informels de règlement des différends à utiliser dans le cadre du processus judiciaire.

Dans le cadre de ce programme, des séances de formation ont été tenues d'un bout à l'autre du Canada au printemps de 1999. Des fonctionnaires provinciaux et des consultants du secteur privé y ont participé avec les fonctionnaires fédéraux. Les documents utilisés lors de ces séances sont en voie d'être adaptés comme outils de travail pour les gestionnaires de l'évaluation environnementale.

Un volet supplémentaire de ce programme, destiné aux cadres supérieurs du gouvernement fédéral, devrait être prêt en 2001. Cette formation aura pour objet d'aider les cadres supérieurs à identifier les situations propices à l'application d'un mode alternatif de règlement des différends. La possibilité d'éviter les différends par la tenue de meilleures consultations publiques sera aussi examinée.

Des recherches ont révélé que la réticence à recourir au règlement des différends dans le domaine de l'évaluation environnementale tient en grande partie au manque d'expérience. On espère que la formation offerte au moyen de ce programme contribuera à supprimer cet obstacle.

- les ententes de conformité prévues par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999);
- les différends découlant du processus fédéral d'évaluation environnementale (voir l'encadré ci-dessus).

Buts pour les années 2001 à 2003

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie, le ministère de la Justice s'est donné cinq buts pour ses services à la clientèle :

- Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives en matière de développement durable
- Créer des instruments juridiques nouveaux et améliorés
- Continuer d'accroître sa capacité de fournir des services juridiques de grande qualité
- Améliorer la formation juridique offerte aux clients
- Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges

But 1.1 : Soutien juridique des grandes initiatives gouvernementales

Le succès des initiatives gouvernementales de développement durable qui sont fondées sur la législation dépend en grande partie du soutien juridique assuré par le ministère de la Justice à ses clients. Par ses services à la clientèle, le Ministère jouera un rôle important dans beaucoup des grandes initiatives mises en œuvre par les ministères et organismes dans le cadre de leurs propres stratégies de développement durable.

Le discours du Trône de 1999 et le budget fédéral de l'an 2000 ont souligné plusieurs priorités gouvernementales qui devraient entraîner une importante demande de services de la part des clients du ministère de la Justice. Mentionnons, entre autres, le nouveau Fonds d'appui technologique au développement durable, les mesures destinées à réagir aux changements climatiques par la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la gestion des déchets toxiques, la dépollution des lieux contaminés ainsi que le projet de Loi sur les espèces en péril.

But 1.2 : Instruments juridiques nouveaux et améliorés

L'évolution rapide du contexte économique, social et juridique oblige le gouvernement fédéral à travailler sans cesse pour mettre au point le cadre juridique nécessaire pour le développement durable. Dans le cadre de cette nouvelle Stratégie de développement durable, le ministère de la Justice continuera d'aider ses ministères et organismes clients à élaborer et mettre en œuvre les lois, règlements et autres instruments juridiques requis pour appliquer les principes du développement durable.

Il faudra notamment élaborer des lois et règlements bien structurés et aider les clients à les appliquer en leur donnant de la formation et des conseils juridiques sur leur interprétation et sur les questions concernant leur mise en œuvre. Vu la quantité de mesures législatives visant le développement durable qui ont été adoptées en vertu de la Stratégie de 1997, le ministère de la Justice s'attend maintenant, avec sa nouvelle Stratégie, à consacrer des efforts considérables à appuyer les clients pour la mise en œuvre continue.

Le Ministère continuera également à fournir un soutien juridique de pointe pour mettre au point des formules de remplacement à l'approche réglementaire traditionnelle. Par exemple, il poursuivra le travail entamé dans le cadre de la Stratégie de 1997 afin d'élaborer une structure juridique pour un régime possible d'« échange d'émissions » en vue de combattre les changements climatiques. Ce régime aurait pour objectif principal de réduire les niveaux globaux d'émissions

polluantes. Il permettrait l'octroi de crédits à des installations qui dépassent les normes minimales.

Le Ministère poursuivra plusieurs projets amorcés dans le cadre de la Stratégie de 1997 dans le but d'aider à mieux faire connaître et comprendre les instruments juridiques du gouvernement fédéral par le public. Ces projets ne portent pas précisément sur la législation relative au développement durable mais leurs avantages se répercuteront sur les instruments juridiques dans tous les domaines. Ils comprennent ce qui suit :

- Des travaux effectués dans le cadre de la politique ministérielle sur le bijuridisme législatif et visant à garantir que les lois fédérales reflètent tant la tradition de droit civil que la tradition de common law;
- Un projet pilote ayant pour objet de rédiger les lois et les règlements dans un langage simple et de les présenter sous une forme plus facile à comprendre exécuté en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada;
- Le nouveau Système de gestion de l'information juridique (SGIJ), visant les projets de loi, les lois et les règlements fédéraux. Ce système permettra de publier ces documents en temps opportun sur l'Internet et d'en faciliter la consultation tout en réduisant les coûts de recherche. Ce projet est mené en collaboration avec la Chambre des communes, le Sénat, le Bureau du Conseil privé et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

But 1.3 : Accroître les moyens de servir les clients

Compte tenu des demandes complexes qui sont soumises aux conseillers juridiques du ministère de la Justice relativement à la prestation de conseils juridiques en matière de développement durable, il est essentiel que leur milieu de travail favorise l'apprentissage permanent. Par conséquent, la présente Stratégie prévoit que le Ministère intensifiera les mesures visées par la Stratégie de 1997. Le Ministère améliorera l'information et la formation offertes aux conseillers juridiques en augmentant leur portée et leur accessibilité. Les outils de travail mis au point seront ajustés en fonction de l'expérience acquise à les utiliser. De plus, le Ministère élargira et améliorera l'infrastructure créée pour encourager la constitution de réseaux, comme l'élaboration d'un site Web interne sur le développement durable. Le Ministère pourra ainsi mieux faire profiter ses clients des synergies nationales entre ses conseillers juridiques.

But 1.4 : Formation juridique à l'intention des clients

L'évolution constante du droit du développement durable nécessite la création d'un cadre d'apprentissage permanent dans ce domaine tant pour

les clients que pour les conseillers juridiques. Pour donner suite au travail de formation des clients amorcé dans le cadre de la Stratégie de développement durable de 1997, le ministère de la Justice augmentera l'accessibilité des documents et intégrera la documentation pertinente sur le développement durable dans le matériel portant sur d'autres sujets.

But 1.5 : Règlement des différends et traitement plus efficace des litiges

Le ministère de la Justice poursuivra les travaux qu'il a entrepris dans le cadre de la Stratégie de 1997 touchant les modes alternatifs de règlement des différends. Ainsi, il mettra au point des mécanismes d'appui interne pour encourager le recours aux modes alternatifs de règlement des différends au sein du Ministère, et il se servira du Fonds de règlement des différends pour offrir une aide financière à l'égard de projets utilisant les modes alternatifs de règlement des différends dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Par ailleurs, le programme de formation en évaluation environnementale, aussi amorcé en vertu de la Stratégie précédente, est un projet de développement durable clé que l'on poursuivra.

De même, le Ministère donnera suite aux projets entrepris afin de gérer le contentieux des affaires civiles et les poursuites de manière plus efficace et plus stratégique.

4. Initiatives stratégiques à l'appui du développement durable

2e objectif : Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable.

Le développement durable consiste à rechercher les solutions les mieux adaptées aux aspects biophysiques, économiques et sociaux des problèmes, y compris leur dimension culturelle. Les questions sociales et culturelles sont probablement les moins explorées dans le contexte du développement durable et les travaux actuels dans ce domaine visent à accroître la capacité du gouvernement fédéral à les comprendre.

Le ministre de la Justice a la responsabilité de certains aspects de la politique sociale qui sont essentiels au bon fonctionnement d'une société moderne. Ces responsabilités en matière de politiques comprennent la justice pénale, les droits de la personne, la justice et la famille, les enfants et les adolescents, et les questions d'accessibilité, d'équité et d'égalité au sein du système de justice.

Les facteurs sociaux auxquels s'intéresse le ministère de la Justice ont une vaste portée, et il est fondamental de disposer de politiques mûrement réfléchies dans ce domaine si l'on veut appliquer avec succès les initiatives de développement durable. Le développement durable repose dans une large mesure sur la capacité des gens à participer aux décisions qui les touchent. Il est donc essentiel que les activités stratégiques du Ministère contribuent à créer et soutenir les éléments clés de l'infrastructure sociale requise pour assurer cette participation. Les particuliers et les collectivités qui poursuivent des objectifs de développement durable sont aidés dans leur tâche par des processus décisionnels justes, transparents et évolutifs.

Le présent chapitre donne un aperçu des principales réalisations stratégiques du Ministère dans le cadre de sa Stratégie de 1997 et de ses nouveaux engagements dans ce domaine. Ces réalisations et engagements sont exposés plus en détail aux annexes A et B respectivement.

Réalisations clés découlant de la Stratégie sur le développement durable de 1997

Dans le cadre de sa Stratégie de 1997, le ministère de la Justice a pris des mesures pour explorer les liens entre les aspects de son mandat qui touchent la politique sociale et ceux qui

touchent le développement durable. Ce travail a confirmé l'importance de ces liens indirects.

Le Ministère a en outre participé aux initiatives du gouvernement fédéral touchant les collectivités durables (voir le But 2.1), qui l'aideront à mieux comprendre comment ces liens indirects fonctionnent en pratique. Pour obtenir un autre point de vue, il échange régulièrement de l'information avec la Commission du droit du Canada qui a commencé à élaborer son propre projet de recherche sur les collectivités durables.

Le Ministère s'était par ailleurs engagé dans la Stratégie de 1997 à participer aux recherches interministérielles fédérales visant à explorer plus à fond les aspects sociaux et culturels du développement durable. Comme ces travaux ont débuté plus tard que prévu, on s'attend à ce que leurs plus grands effets se fassent sentir au cours de la période visée par la présente Stratégie.

La Stratégie de 1997 reconnaissait l'importance de l'infrastructure juridique pour le développement durable tant sur le plan international que national. Dans ce contexte, le Ministère a rempli son engagement de fournir une aide technique en matière juridique aux pays en développement et aux démocraties émergentes. En 1999, dans le cadre d'un projet de ce genre, il a collaboré avec le gouvernement de l'Ukraine et l'Agence canadienne de développement international pour aider à mettre sur pied une école de rédaction législative à Kiev (Ukraine).

Buts pour les années 2001 à 2003

Cette nouvelle Stratégie prévoit que le Ministère fera fond sur les travaux effectués dans le cadre de la Stratégie de développement durable de 1997 pour continuer à explorer les liens entre son mandat touchant la politique sociale et le développement durable.

La participation du public dans les collectivités durables

Le ministère de la Justice est un chef de file pour ce qui est de promouvoir la participation du public dans le contexte des collectivités durables.

Il a ainsi pris une part active aux travaux de l'International Association for Public Participation, organisme voué à la promotion de la participation du public partout dans le monde. En mai 2000, dans le cadre de la conférence annuelle de cette association, le Ministère a dirigé une séance plénière sur la participation du public à l'établissement de collectivités sûres. Plus de 275 personnes représentant 12 pays ont assisté à cette séance et l'ont désignée comme la meilleure de cette conférence de trois jours.

Dans la poursuite de cet objectif, il travaillera à :

- promouvoir les principes du développement durable au moyen des initiatives sur les collectivités durables au Cap-Breton et dans la vallée de l'Annapolis;
- appliquer la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables;
- mener, dans le domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent les principes du développement durable;
- contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable.

But 2.1 : Collectivités durables

Les initiatives sur les collectivités durables consistent en la mise en pratique des principes du développement durable. Elles montrent comment tenir compte des intérêts sociaux, économiques et environnementaux pour élaborer des politiques, des programmes et des plans qui atteignent leurs buts sans nuire à un autre groupe, une autre collectivité ou une autre génération. Elles portent sur des milieux allant de simples quartiers à des écosystèmes de grande taille et elles sont définies par la capacité des particuliers, des entreprises, des organismes communautaires et des gouvernements à partager un lieu et un but bien précis.

Deux projets pilotes de collectivités durables sont actuellement en cours en Nouvelle-Écosse. Le ministère de la Justice y participe avec deux collectivités partenaires, soit la région du lac Bras d'Or au Cap-Breton et la Vallée de l'Annapolis, et avec plus de 20 autres ministères et organismes fédéraux et provinciaux. En plus de son rôle principal à titre de participant à ces projets, le Ministère agira comme point de contact du gouvernement fédéral pour un échange d'information régulier avec la Commission du droit du Canada concernant le projet de recherche sur les collectivités durables de cet organisme. Il fournira également au besoin, dans le cadre de son mandat touchant les services à la clientèle, un appui juridique aux autres ministères fédéraux participants.

En soutenant la cohésion sociale, dans les initiatives sur les collectivités durables, par ses activités en matière de prévention du crime, de justice réparatrice et de justice applicable aux Autochtones, le Ministère apportera une contribution importante au développement durable au niveau communautaire. Il participera à la mise à l'essai de nouvelles formes de gouvernance en mettant sur un pied d'égalité les intérêts sociaux, économiques et environnementaux de ces collectivités et en regroupant les forces et les ressources de leurs secteurs public, privé et bénévole. Il travaillera en outre à promouvoir la

prise de décision coopérative par des techniques de règlement des différends et la participation du public.

But 2.2 : La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones

La Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones est une initiative conjointe des ministères de la Justice, du Solliciteur général ainsi que des Affaires indiennes et du Nord canadien. Elle vise :

- à aider les collectivités autochtones à assumer une responsabilité plus grande touchant l'administration de la justice;
- à aider à réduire les taux de criminalité et d'incarcération dans les collectivités qui appliquent des programmes de justice;
- à améliorer le système de justice du Canada de manière à ce qu'il soit mieux adapté aux besoins des Autochtones.

Les problèmes actuels comprennent la perception des collectivités selon laquelle le système de justice manque d'équité et de transparence ainsi que la surreprésentation des Autochtones parmi les personnes arrêtées et détenues. Or, ce sont les problèmes de ce genre qui nuisent à la mise en œuvre efficace du développement durable. En effet, ils signifient que le système de justice doit redoubler d'efforts car il ne réussit pas à atteindre ses buts sociaux dans le cas d'un des groupes culturels de la collectivité.

Dans le cadre de la présente Stratégie de développement durable, le Ministère collaborera avec ses partenaires fédéraux ainsi qu'avec les provinces, les territoires et les associations autochtones :

- pour élaborer et exécuter des programmes de justice communautaires novateurs à l'intention des Autochtones;
- pour créer un réseau national d'experts afin de promouvoir le changement au sein du système de justice traditionnel, au moyen du Réseau de la justice autochtone;
- pour financer le renforcement des moyens des collectivités en matière d'administration de la justice;

La justice réparatrice

La justice réparatrice aborde le crime comme un préjudice ou un tort causé à une autre personne au lieu de s'attacher uniquement à punir quiconque a enfreint la loi. La réparation — matérielle ou symbolique — fait partie de la réponse au crime; autrement dit, le contrevenant doit réparer le tort qu'il a causé. Lui et la victime participent activement au règlement du conflit au moyen de discussions et de négociations facilitées par le gouvernement et par des professionnels du droit.

- pour continuer à élaborer un cadre stratégique aux fins des négociations sur l'autonomie gouvernementale concernant l'administration de la justice.

But 2.3 : Prévention du crime

Une collectivité durable est une collectivité dans laquelle les citoyens se sentent en sécurité. Le crime nuit aux possibilités de succès des initiatives de développement durable lorsqu'il est une source de discorde entre des groupes de la collectivité, ou une réaction à l'absence d'harmonie. Par conséquent, la prévention du crime est importante pour renforcer l'infrastructure sociale qui appuie la mise en œuvre du développement durable. Du point de vue du développement durable, les ressources employées pour remédier au crime après le fait sont en grande partie « gaspillées », car elles ne sont pas disponibles pour aider à créer un meilleur cadre environnemental, économique et social.

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime encourage l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies communautaires de prévention du crime. À Gambo (Terre-Neuve), par exemple, des organisations communautaires soutiennent des étudiants du secondaire qui jouent le rôle de mentors auprès d'étudiants plus jeunes. À l'autre extrémité du pays, la Ville de Vancouver et la Coalition for Crime Prevention and Drug Treatment collaborent avec des groupes communautaires pour s'attaquer aux facteurs de risques liés au crime et à la victimisation. Plus d'un millier de projets, dont beaucoup visent à améliorer la qualité de vie des enfants en bas âge, ont été appuyés jusqu'ici. Selon les estimations, un dollar dépensé pour l'intervention à ce stade de la vie peut permettre d'épargner jusqu'à sept dollars en coûts sociaux ultérieurs.

But 2.4 : Recherche sur la cohésion sociale

En contribuant à la recherche sur les liens entre la cohésion sociale et le développement durable qui doit être menée dans le cadre d'un projet interministériel du gouvernement fédéral appelé l'Initiative sur la recherche stratégique, le ministère de la Justice poursuivra ses travaux d'exploration des liens entre son mandat en matière de politique sociale et le développement durable.

5. « Écologisation » des activités matérielles

3e objectif : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement

Dans le discours du Trône d'octobre 1999, le gouvernement fédéral s'est engagé à être un modèle d'excellence environnementale. L'« écologisation » de ses activités matérielles, notamment les pratiques en matière d'acquisition, constitue un élément important de cet engagement. La composante administrative des activités du ministère de la Justice contribue à cet aspect du développement durable.

Les activités matérielles du Ministère sont les bureaux qui assurent des services juridiques, élaborent et appliquent des politiques et remplissent des fonctions administratives. Son personnel est logé, d'une part, dans les locaux dits « ministériels » et, d'autre part, dans quelque 40 bureaux situés dans les locaux des ministères clients. Les engagements pris dans la présente Stratégie au titre de l'écologisation des activités matérielles ne visent que les installations « ministérielles », puisque les ministères clients adoptent normalement leurs propres mesures d'écologisation.

Les bureaux dits « ministériels » sont situés dans plus de 20 édifices d'un bout à l'autre du Canada. Par comparaison à d'autres ministères fédéraux, le Ministère ne laisse pas une « empreinte » considérable sur l'environnement. Ainsi, il est l'un des 20 ministères qui, collectivement, occupent seulement 14 % des locaux à bureaux du gouvernement. Environ 60 % de ses installations se trouvent dans des édifices appartenant à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, le reste étant réparti entre des édifices loués au secteur privé par Travaux publics pour le compte du Ministère.

Le présent chapitre donne un aperçu des principales réalisations du Ministère au titre de l'écologisation de ses activités dans le cadre de sa Stratégie de 1997 et de ses nouveaux engagements dans ce domaine. Ces réalisations et engagements sont exposés plus en détail aux annexes A et B respectivement.

Réalisations clés découlant de la Stratégie de 1997 sur le développement durable

Le ministère de la Justice a accompli des progrès importants au chapitre de l'écologisation de ses activités dans le cadre de sa Stratégie de 1997.

Sa collaboration avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour rénover les deux édifices qui abritent désormais son administration

L'« écologisation » des édifices de l'administration centrale

Lorsqu'on a remis à neuf l'Édifice commémoratif de l'Est et la Tour St. Andrew, à Ottawa, pour y loger l'administration centrale du ministère de la Justice :

- On a réduit les déchets solides en recyclant ou en réutilisant plus de 90 % des matériaux démontés.
- On a recyclé presque tous les emballages de nouveaux meubles.
- On a utilisé des produits écologiques afin de réduire au minimum les émissions de composés organiques volatils (COV).
- On a augmenté l'efficacité énergétique des deux édifices à l'aide d'un éclairage commandé par photocellule et d'un meilleur système de ventilation à l'Édifice commémoratif de l'Est.
- On a amélioré l'environnement de travail des employés en installant un meilleur système de contrôle de l'humidité à la Tour St. Andrew.

En outre, depuis que les employés y ont emménagé, les administrateurs des deux édifices exigent que les préposés à l'entretien utilisent des produits écologiques.

centrale a été une réussite majeure au titre de l'« écologisation ».

Bien que les objectifs du Ministère dans sa Stratégie de 1997 aient été principalement axés sur ses activités dans la Région de la capitale nationale, des progrès ont également été réalisés dans les autres régions. Par exemple, le Bureau de Saskatoon s'est réinstallé dans un édifice du gouvernement fédéral que Travaux publics et Services gouvernementaux Canada est en train de rénover pour en accroître l'efficacité énergétique. Le progrès accompli par le Bureau régional du Québec (BRQ) au Complexe Guy-Favreau, à Montréal, est un autre excellent exemple d'écologisation des activités du Ministère par la collaboration avec d'autres ministères fédéraux.

Dans ce cas, les ministères partagent les meubles et le matériel usagés afin de réduire leur consommation, ils regroupent les déplacements en véhicule automobile pour des activités courantes comme le transport de documents aux archives, et ils réduisent de 71 % les déchets destinés aux décharges grâce à un vaste programme de recyclage qui touche le papier, le verre, le métal, les plastiques, les déchets organiques ainsi que les piles. Cette initiative est également dirigée par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les responsables du Complexe s'apprêtent en outre à y installer des appareils d'éclairage plus efficients.

De plus, le BRQ a aussi implanté dans ses locaux deux centres de reprographie qui ont contribué à une réduction accrue de la photocopie et il a réutilisé pour construire ceux-ci les matériaux démontés. Le BRQ encourage

également ses employés à réutiliser et à recycler les fournitures de bureau.

Le Ministère a aussi accompli des progrès importants, depuis 1997, dans la réduction des déchets aux deux édifices de son administration centrale. Ces derniers ont en effet dépassé l'objectif fixé en 1997 de réduire de 31 % les déchets de papier et d'emballages destinés aux décharges. De plus, on y a atteint l'objectif de recycler la totalité des cartouches usagées de toner d'imprimante, et on a réduit de 73 %, en moyenne, l'ensemble des déchets solides à envoyer aux décharges, ce qui est proche de l'objectif de 76 % fixé en 1997.

Le Ministère a en outre considérablement accru son recours à la technologie de l'information à des fins de communication, de stockage de renseignements, de recherche et autres. Selon la Stratégie de 1997, cela aurait dû entraîner une réduction de 25 % de la consommation de papier à la fin de 1999. De fait, la quantité de papier achetée pour l'administration centrale du Ministère a augmenté de façon très sensible depuis 1997 et il est probable que la situation est la même dans les bureaux situés ailleurs au pays. Le Ministère s'attaquera à cette situation au cours des trois prochaines années.

Le Ministère a accompli des progrès au titre de l'écologisation de ses achats, qui sont surtout des fournitures de bureau. À la fin de l'an 2000, il appliquait le principe de l'acquisition écologique dans le cas des quatre articles qu'il achète en plus grande quantité pour son administration centrale. Il a par ailleurs pris des mesures afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de composés organiques volatils et d'effluents liquides ainsi que pour diminuer sa consommation d'énergie. Il ne disposait pas toutefois de systèmes pour mesurer ses progrès à ces égards.

Buts pour les années 2001 à 2003

La Stratégie de 1997 comportait des engagements et des cibles qui touchaient principalement les activités du Ministère dans la Région de la capitale nationale. La présente Stratégie visera quatre buts afin d'assurer un niveau uniforme et élevé d'« écologisation » à l'échelle nationale :

- Stabiliser le niveau de consommation du papier
- Réduire les déchets solides
- Accroître les achats « écologiques »
- Accroître la sensibilisation à l'environnement

But 3.1 : Consommation de papier

Comme une grande partie du travail du Ministère est axée sur des documents, la consommation de papier est un élément nécessaire et central de ses activités matérielles. Le Ministère ne dispose pas de données

permettant de déterminer dans quelle mesure l'augmentation importante de la consommation de papier au cours des trois dernières années est attribuable à des besoins réels, comme une augmentation du nombre de consultations ou de la charge de travail, plutôt qu'au fait qu'il n'ait pas suffisamment amélioré ses pratiques « écologiques ».

Le Ministère s'engage, dans la présente Stratégie, à modifier ses pratiques administratives de manière à garantir que son personnel utilisera seulement la quantité de papier raisonnablement nécessaire. Le but consistera à stabiliser, à l'échelle nationale, l'usage du papier pour 1999–2000, et ce, d'ici à décembre 2002.

But 3.2 : Déchets solides

Au cours de la période visée par la présente Stratégie, le ministère de la Justice s'engage à réduire de 76 %, à l'échelle nationale, les déchets solides destinés aux décharges. D'après les données disponibles, cet objectif permettra de satisfaire à la norme convenue par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, quoique dans un délai plus long. Le Ministère examinera annuellement les progrès accomplis vers l'atteinte de cet objectif, et il augmentera ce pourcentage s'il le juge à propos. Le fait que certains édifices ne disposent pas encore d'une gamme étendue d'installations de recyclage ou n'ont pas les moyens d'effectuer des vérifications permettant d'obtenir de l'information sur le taux de réduction des déchets destinés aux décharges constitue un problème. Le Ministère s'efforcera de remédier à ces situations là où c'est possible.

But 3.3 : Achats « écologiques »

Le ministère de la Justice s'engage à appliquer à l'échelle nationale d'ici la fin de 2001 le principe de l'acquisition « écologique » dans le cas des quatre articles qu'il achète en plus grande quantité. De plus, il examinera tous les six mois les options d'achat « écologique » de gros articles afin de trouver d'autres possibilités et d'en profiter lorsque ce sera réalisable.

But 3.4 : Sensibilisation à l'environnement

Pour que le Ministère puisse exécuter ses engagements « écologiques » en vertu de la présente Stratégie, il faudra que de nombreux employés modifient sensiblement leur comportement. Le principal outil pour les y encourager sera une série de mesures destinées à les sensibiliser davantage à l'environnement. Ces mesures viseront à garantir que les employés comprennent bien quels sont les objectifs « écologiques » du Ministère, pourquoi ceux-ci sont importants et comment ils peuvent contribuer à leur atteinte.

Trois types d'activités de sensibilisation seront menées systématiquement dans le cadre de la présente Stratégie :

- un programme de communication visant à garantir que les employés sont renseignés sur les questions « écologiques » d'actualité;
- un programme de leadership environnemental selon lequel on demandera aux gestionnaires de prendre, chacun dans leur secteur, des engagements « écologiques » précis d'une manière manifeste pour les employés de tout le Ministère;
- un programme destiné à honorer et récompenser les employés pour leurs efforts d'« écologisation ».

Conclusion

La Stratégie de développement durable du ministère de la Justice pour les années 2001 à 2003 est axée sur les domaines où celui-ci est susceptible d'exercer l'influence la plus positive. Elle est conforme aux travaux interministériels visant à coordonner l'élaboration des stratégies de développement durable de l'ensemble du gouvernement fédéral et elle appuie ces travaux. Ses objectifs, choisis en fonction des trois principales activités du Ministère, savoir les services à la clientèle, les politiques et l'administration, sont les suivants :

1. Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique.
2. Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable.
3. Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement.

Pour l'élaboration de cette Stratégie, le Ministère a suivi les instructions données aux ministères fédéraux par le commissaire à l'environnement et au développement durable. Le système de gestion qu'il appliquera pour la mettre en œuvre est conforme au modèle appuyé par le commissaire. Son emploi aidera le Ministère à parvenir à une amélioration continue de ses efforts en matière de développement durable.

Au chapitre des services à la clientèle, le Ministère continuera à effectuer des travaux de pointe qui appuieront les priorités de ses ministères et organismes clients en matière de développement durable et assureront des approches juridiques uniformes et coordonnées dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Au chapitre de l'orientation, il contribuera à l'infrastructure sociale essentielle qui constitue un fondement du développement durable. Finalement, en ce qui concerne l'« écologisation », il continuera à progresser vers un comportement vraiment responsable à l'égard de l'environnement dans ses activités matérielles d'un bout à l'autre du Canada.

Annexe A

Réalisations découlant de la Stratégie de développement durable de 1997

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
1er objectif : Accroître la capacité du Ministère de promouvoir le développement durable en sensibilisant les employés du Ministère aux enjeux pertinents et en augmentant leur connaissance de ceux-ci	
Assurer une formation et une information continues	Le Ministère a établi une liste de contrôle juridique et des documents sur les précédents juridiques.
Inclure un module sur le développement durable dans le Programme de formation juridique permanente	Les activités du Ministère au titre de la formation juridique permanente ont compris : • des séances de formation sur un grand nombre de textes législatifs relatifs au développement durable; • l'affichage de documents de référence dans de nouveaux sites Web internes; • la constitution de réseaux avec des organisations comme l'Association du Barreau canadien (ABC).
Donner une formation sur la mise en œuvre des obligations internationales au niveau national	Le Ministère a élaboré un module de formation sur ce sujet.
Examiner les plans d'activités et les stratégies de développement durable des clients afin de prévoir la demande de services juridiques	Dans le cadre de son programme des Services axés sur la clientèle, le Ministère examine actuellement chaque année les priorités de ses clients, comme celles mentionnées dans leurs stratégies de développement durable, afin de prévoir les besoins de services juridiques pour l'année à venir.
2e objectif : Aider le Ministère à mieux comprendre les liens entre le développement durable et les services juridiques et les services d'élaboration de politiques et de programmes du Ministère	
Coparrainer avec l'Association du Barreau canadien (ABC) la recherche sur les liens entre le droit et le développement durable	Le Ministère a contribué financièrement à une publication de l'ABC sur ce sujet.
Explorer des occasions de mener des recherches sur le développement durable et le droit en collaboration avec la Commission du droit du Canada	En 2000, la Commission du droit a commencé ses travaux d'élaboration d'un projet de recherche sur les collectivités durables. Le Ministère et cet organisme ont convenu d'échanger de l'information régulièrement de manière à appuyer ce projet ainsi que la participation du Ministère aux initiatives du gouvernement fédéral touchant les collectivités durables.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
Contribuer aux travaux de recherche sur le développement durable effectués dans le cadre du projet interministériel appelé l'Initiative sur la recherche stratégique (IRS)	En 2000, l'Initiative sur la recherche stratégique a intégré le développement durable à ses priorités de recherche. Dans le cadre de la présente Stratégie de développement durable, le Ministère contribuera aux futures recherches sur les liens entre la cohésion sociale et le développement durable.
Cerner les principales relations entre le développement durable et le mandat du ministère de la Justice	Le Ministère a étudié des questions clés se rattachant à des domaines en évolution du droit du développement durable. Le Ministère a participé à l'initiative sur les collectivités durables qui aide à déterminer les liens entre le développement durable et son mandat en matière de politique sociale.
3e objectif : Déterminer le statut juridique et l'importance des obligations du gouvernement fédéral en matière de développement durable et donner des conseils à ce sujet	
Mener des recherches sur les engagements des ministères clients et du gouvernement fédéral en matière de développement durable	Comme il a été mentionné au 2e objectif, le Ministère a étudié des domaines clés du droit du développement durable qui ont une incidence sur les responsabilités juridiques de ses ministères clients.
Veiller à ce que les conseils juridiques traduisent les obligations du gouvernement en matière de développement durable	L'information et la formation mentionnées au 1er objectif ont contribué à l'atteinte de ce but.
Ajouter un module sur le développement durable et le droit à la formation juridique offerte aux clients par l'entremise du Programme de sensibilisation au droit du Ministère	Le Ministère a donné de la formation à ses clients sur un certain nombre de domaines clés, notamment l'évaluation environnementale, les terres polluées, les déversements de pétrole en mer et l'application des règlements.
Contribuer à l'étude du Bureau du vérificateur général sur les obligations internationales en matière de développement durable	Le Ministère a échangé de l'information sur les obligations internationales avec le Bureau du vérificateur général.
Veiller à ce que la rédaction législative soit en accord avec les obligations du gouvernement en matière de développement durable	Le Ministère a rempli cet engagement en rédigeant des textes législatifs et d'autres instruments juridiques touchant le développement durable dont • la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, • les modifications aux règlements sur l'évaluation environnementale ainsi que les règles de règlement des différends de l'entente sur l'environnement de l'ALENA.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
4e objectif : Appuyer la réforme du droit pour permettre au gouvernement fédéral de promouvoir plus efficacement le développement durable	
Examiner les lois afin de cerner les obstacles à l'accès au système de justice	Le Ministère a fourni un appui juridique à des clients lors d'examens majeurs de lois relatives au développement durable, comme la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*. L'examen de cette dernière loi a entraîné l'amélioration des droits du public à l'information et aux recours juridiques.
Promouvoir l'utilisation de solutions de rechange aux mesures coercitives	Le Ministère a appuyé un certain nombre d'initiatives importantes de ses clients, comme l'inscription dans la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* de la prévention de la pollution comme solution de rechange au contrôle de la pollution. Le Ministère a été un membre actif de l'International Association for Public Participation. Le Ministère a lancé avec le Conseil du Trésor le Projet de gestion des risques en matière juridique qui aura notamment pour objet d'examiner les solutions de rechange aux approches juridiques.
5e objectif : Au moyen d'un réseau du développement durable, veiller à ce que les conseils juridiques sur les questions liées au développement durable que le Ministère donne au gouvernement fédéral soient cohérents et de grande qualité	
Établir un réseau ministériel sur le développement durable	Le Ministère a créé le réseau global ainsi que des réseaux spécialisés sur des questions clés.
Nommer des personnes-ressources pour les questions liées au développement durable dans les Services juridiques ministériels et dans les secteurs opérationnels	Le réseau ministériel sur le développement durable servira à cette fin.
Élaborer des lignes directrices pour intégrer des facteurs liés au développement durable aux activités de consultation juridique et de rédaction de lois et de règlements	Les initiatives d'information et de formation mentionnées au 1er objectif contribuent à l'atteinte de ce but. Le Ministère a en outre pris des mesures pour accroître l'accessibilité de la loi par le truchement d'un projet pilote de rédaction des textes législatifs en langage simple et d'un programme d'harmonisation des lois visant à refléter pleinement tant la tradition du droit civil que celle de la common law.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
Veiller à ce que les conseils et les formulaires normalisés utilisés pour les acquisitions, les contributions et les opérations immobilières et les opérations connexes satisfassent aux exigences du développement durable	Le Ministère a établi à cette fin une liste de contrôle juridique et toute une gamme de clauses normalisées.
Inscrire le développement durable au programme du Comité de coordination du droit international du ministère de la Justice	La Section du droit international du Ministère et les réseaux spécialisés sur une question ont veillé à ce qu'il y ait une bonne coordination.
Donner des conseils juridiques techniques aux pays en développement au sujet de la primauté du droit et des droits de la personne	Le Ministère l'a fait de façon régulière. Par exemple, en 1999, il a collaboré avec le ministère de la Justice de l'Ukraine et l'ACDI pour mettre sur pied l'école de rédaction législative à Kiev (Ukraine).
Examiner la nécessité d'élaborer des guides sur les poursuites dans le contexte des lois sur l'environnement et sur les ressources	Le Ministère a mis à jour le guide des poursuites relatives à la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* pour tenir compte du passage à la nouvelle *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*. Un guide des poursuites applicable au projet de *Loi sur les espèces en péril* sera élaboré après l'adoption de cette loi.
Intégrer le développement durable à la liste de contrôle du plan des projets de politique du Ministère (liste utilisée pour l'élaboration des nouvelles propositions de politiques du Ministère)	Cela a été fait.
Promouvoir une plus grande efficacité en matière de poursuites et de règlement des différends	Le Projet de gestion des risques en matière juridique traitera des questions relatives à la gestion efficace des litiges. Le Ministère et le Conseil du Trésor ont établi conjointement le Fonds de règlement des différends. Les projets, financés par ce fonds et ayant des incidences sur le développement durable, ont porté sur l'évaluation environnementale, les infractions aux règlements de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la Stratégie de pêche responsable du ministère des Pêches et des Océans, ainsi que les audiences de l'Office national de l'énergie concernant le tracé de pipelines.
Travailler avec d'autres ministères à des questions convergentes touchant le développement durable	Le Ministère a donné des conseils juridiques uniformes à tous les ministères sur les questions juridiques convergentes de développement durable comme l'évaluation environnementale.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
Inclure les questions liées au développement durable lors des séances d'information des Communications données aux gestionnaires et au personnel	Le Ministère a utilisé à cette fin des bulletins électroniques, des documents de sensibilisation à l'environnement ainsi que l'information et la formation mentionnées au 1er objectif.
Inclure dans la formation des références à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable	Le Ministère a appliqué divers projets de formation.
6e objectif : Réduire l'impact environnemental direct du Ministère au moyen d'activités d'intendance et de gestion environnementale	
Sous-objectif 6.1 : Réduire la pollution et le gaspillage	
Émissions de gaz *Dioxyde de carbone* Réduire les émissions de dioxyde de carbone de 10 % entre 1997 et la fin de 1999	Le Ministère a pris les mesures suivantes afin de réduire les émissions de dioxyde de carbone : • Il a utilisé davantage les communications électroniques. • Il a appliqué une politique de télétravail. • Il a participé à l'effort de réduction de l'utilisation des véhicules grâce à la livraison collective du courrier. • Il a diffusé de l'information sur les avantages des transports en commun. • Il a participé à l'interdiction de laisser les moteurs de véhicules tourner au ralenti aux rampes de chargement. Malheureusement, il n'a pas pu mesurer son rendement par rapport à ce but précis.
COV Réduire les émissions de composés organiques volatils (COV) et d'autres polluants de 10 % entre 1997 et la fin de 1999	Le Ministère a pris les mesures suivantes afin de réduire les émissions de COV : • Il a encouragé l'utilisation de photocopieuses ultrarapides, qui émettent moins de COV. • Il a imposé l'utilisation de produits de nettoyage écologiques aux deux édifices de son administration centrale. Malheureusement, il n'a pas pu mesurer son rendement par rapport à ce but précis.
Projets spéciaux Réduire le plus possible les émissions de COV et d'autres polluants dans le cadre des projets spéciaux, selon les besoins, l'année de base et l'échéancier devant être déterminés en fonction de chaque projet	Cela a été fait lors de la remise à neuf des deux édifices de l'administration centrale du Ministère.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
Inclure les questions liées au développement durable lors des séances d'information des Communications données aux gestionnaires et au personnel	Le Ministère a utilisé à cette fin des bulletins électroniques, des documents de sensibilisation à l'environnement ainsi que l'information et la formation mentionnées au 1er objectif.
Inclure dans la formation des références à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable	Le Ministère a appliqué divers projets de formation.
Effluents liquides Réduire les effluents de 30 % entre 1997 et la fin de 1999	Malheureusement, le Ministère n'a pas pu mesurer son rendement par rapport à ce but précis.
Acheminer la totalité des effluents liquides des photocopieuses vers des installations d'élimination appropriées avant la fin de 1998	À la fin de 1998, toutes les photocopieuses utilisaient de la poudre au lieu de liquide. Cette préoccupation a donc été éliminée.
Déchets solides Réduire les déchets provenant des emballages et des rebuts de papier de 50 % entre 1990 et la fin de 1999 (taux de distraction des déchets de 81 % fondé sur les meilleures données disponibles)	Le Ministère a dépassé l'objectif aux édifices de l'administration centrale en 1997 (distraction de 87 % des déchets) et en 1998–1999 (distraction moyenne de 85 %). Le Ministère n'a pu obtenir de données sur le rendement des bureaux régionaux à cet égard.
Réduire les autres déchets de 50 % entre 1995 et la fin de 1998 (taux de distraction global de 76 % fondé sur les meilleures données disponibles)	Le Ministère a presque atteint cet objectif dans les édifices de l'administration centrale (distraction de 71 % en 1997 et distraction moyenne de 73 % en 1998–1999). Le Ministère n'a pu obtenir de données sur le rendement des bureaux régionaux à cet égard. Les programmes de recyclage de certaines régions ont été moins étendus qu'à l'administration centrale, de sorte que le taux de distraction y a probablement été inférieur.
Recycler la totalité des cartouches de toner usagées avant la fin de 1997	Le Ministère a atteint l'objectif aux deux édifices de son administration centrale.
Recycler la totalité des piles et des tubes fluorescents avant la fin de 1998	Le Ministère prévoit que ce programme de recyclage sera en place à l'administration centrale au début de 2001.

OBJECTIFS ET ENGAGEMENTS	RÉALISATIONS
Sous-objectif 6.2 : Réduire la consommation de ressources	
Réduire la consommation de produits de papier de 25 % entre 1997 et la fin de 1999	Le Ministère a pris les mesures suivantes afin de réduire la consommation de papier : • Il a considérablement accru le recours aux communications et aux documents de recherche électroniques. • Il a exigé que toutes les photocopieuses en usage aux deux édifices de son administration centrale puissent copier recto verso. • Il a réduit la consommation de papier en modifiant le format d'impression des projets de loi. Malheureusement, malgré ces améliorations, la consommation de papier a sensiblement augmenté. La consommation moyenne de papier par employé à l'administration centrale a augmenté de 40 % entre 1998–1999 et 1999–2000.
Réduire la consommation d'énergie de 10 % entre 1997 et la fin de 1999	Lors du réaménagement des deux édifices de sa nouvelle administration centrale, le Ministère a collaboré avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada pour • installer des appareils d'éclairage commandés par photocellule et réduire les niveaux de température pour la nuit et les fins de semaine • améliorer les systèmes de ventilation et de contrôle de l'humidité. Malheureusement, il n'a pas pu mesurer son rendement par rapport à cet objectif.
Sous-objectif 6.3 : Appliquer le système de gestion de l'environnement du Ministère aux mesures prises pour réduire la pollution, les déchets et la consommation de ressources	
	Le Ministère a adopté le modèle de gestion recommandé par le commissaire à l'environnement et au développement durable.

Annexe B

Buts, cibles et mesures de rendement pour les années 2001 à 2003

1er objectif : Appuyer le développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral au moyen de la prestation de services juridiques de grande qualité et du développement de l'infrastructure juridique	
CIBLE	**MESURES DE RENDEMENT**
But 1.1 : Assurer un excellent soutien juridique aux grandes initiatives de développement durable	
Fournir un excellent soutien juridique à l'égard des grandes questions de développement durable dans l'ensemble du gouvernement	Nombre de grandes initiatives ayant des répercussions sur le plan juridique dans le cadre desquelles le Ministère joue un rôle important
But 1.2 : Créer des instruments juridiques améliorés	
Fournir un excellent soutien juridique pour l'élaboration et la mise en œuvre de lois et règlements relatifs au développement durable	Nombre de lois et de règlements majeurs à l'égard desquels le Ministère joue un rôle important
Fournir un excellent soutien juridique pour l'élaboration de solutions de rechange à la réglementation traditionnelle	Nombre de grandes initiatives dans le cadre desquelles le Ministère joue un rôle important
Faciliter l'accessibilité aux lois fédérales	Résultats requis par les plans de travail du Système de gestion de l'information juridique (SGIJ), les projets de rédaction des lois en langage simple et le programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec
But 1.3 : Continuer d'accroître sa capacité de fournir des services juridiques de grande qualité	
Information et formation des conseillers juridiques Affichage de tous les documents de formation sur le site Web interne du Ministère	Volume de documents de formation existants affichés d'ici juin 2001 Volume de nouveaux documents de formation affichés dans les six mois suivant leur achèvement
Séances de formation internes sur tous les nouveaux textes législatifs relatifs au développement durable et sur les faits nouveaux juridiques importants dans un délai de six mois	Proportion des lois et des faits nouveaux juridiques au sujet desquels une formation sera offerte dans le délai prévu Proportion des unités exerçant leurs activités dans le domaine visé par la formation

CIBLE	MESURES DE RENDEMENT
Séances de formation internes sur la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* au moins une fois par an	Prestation des séances de formation
Réseaux de conseillers juridiques Augmentation annuelle du taux d'utilisation du Réseau du développement durable	Taux d'utilisation du réseau Rajustement annuel de la Stratégie pour tenir compte de la rétroaction
Augmentation annuelle de 25 % des documents affichés sur le site Web interne du Ministère sur le développement durable	Volume de documents affichés sur le site
Augmentation annuelle de l'utilisation du site Web	Nombre de visites du site
Outils de travail juridiques Améliorations annuelles de la liste de contrôle sur les questions juridiques relatives au développement durable	Examen annuel et intégration des améliorations pertinentes
Améliorations annuelles des clauses normalisées sur l'évaluation environnementale dans les ententes de contributions	Examen annuel et intégration des améliorations pertinentes
Améliorations des clauses environnementales normalisées du droit des biens d'ici 2003	Examen des clauses existantes et intégration des améliorations pertinentes
But 1.4 : Améliorer la formation juridique offerte aux clients	
Ajout des documents sur le développement durable aux modules pertinents du Programme de sensibilisation au droit du Ministère	Nombre de modules récemment mis à jour auxquels on aura ajouté des documents d'ici juin 2001 Nombre d'autres modules auxquels des documents sont ajoutés lorsqu'ils sont mis à jour
Affichage de tous les documents de formation des clients sur le site Web interne du Ministère sur le développement durable	Volume de documents de formation affichés d'ici juin 2001 Volume de nouveaux documents affichés dans les six mois suivant leur achèvement

CIBLE	MESURES DE RENDEMENT
But 1.5 : Promouvoir le règlement des différends et le traitement plus efficace des litiges	
Contribuer, par le truchement des Services de règlement des différends du Ministère, à mieux faire connaître les modes alternatifs de règlement des différends et à favoriser le recours accru à ces formules dans l'ensemble du gouvernement fédéral	Nombre d'initiatives clés de règlement de différends financées par le Fonds de règlement des différends établi conjointement par le Ministère et le Conseil du Trésor Nombre de conseillers juridiques du Ministère et de fonctionnaires des clients qui ont suivi la formation sur le règlement des différends Nombre de ministères qui établissent des comités de gestion des différends et des comités du contentieux qui prévoient la prise en considération des modes alternatifs de règlement des différends
Établir des mesures de gestion plus stratégique des contentieux des affaires civiles et des poursuites, conjointement avec le Conseil du Trésor et d'autres ministères	Résultats requis par les plans de travail du Projet de gestion des risques en matière juridique et de l'examen du Service fédéral des poursuites

2e objectif : Dans le contexte du mandat stratégique du Ministère, examiner l'incidence des facteurs sociaux et culturels sur le développement durable	
CIBLE	**MESURES DE RENDEMENT**
But 2.1 : Promouvoir les principes du développement durable au moyen des initiatives sur les collectivités durables	
Élaborer et appliquer de vrais indicateurs de progrès pour déterminer les buts et mesurer les progrès	Élaboration et application des indicateurs mentionnés
Instaurer de nouvelles formes de gouvernance mettant sur un pied d'égalité les intérêts sociaux, économiques et environnementaux et regroupant les forces et les ressources des secteurs public, privé et bénévole	Instaurer ces nouvelles formes de gouvernance
Promouvoir un processus décisionnel coopératif et les techniques de règlement des différends	Nombre de séances de formation et de sensibilisation Application des techniques de règlement des différends
Promouvoir le principe de précaution par des mesures comme la prévention du crime, la prévention de la pollution, la promotion de la santé et la préservation de la nature	Taux de criminalité dans les collectivités (services de police locaux) Statistiques sur la santé publique (ministères provinciaux de la Santé) Renseignements sur le contrôle des matières toxiques (ministères de l'Environnement)
But 2.2 : Appliquer la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones dans le respect des principes des collectivités durables	
Élaborer et mettre en place des programmes de justice communautaires novateurs à l'intention des Autochtones	Élaboration et exécution de programmes novateurs
Créer un réseau national d'experts pour promouvoir le changement au sein du système de justice traditionnel au moyen du Réseau de la justice autochtone	Création d'un réseau national
Financer le renforcement des moyens des collectivités en matière d'administration de la justice	Nombre de projets financés
Continuer à élaborer un cadre stratégique pour le volet « administration de la justice » des négociations sur l'autonomie gouvernementale	Progrès notables dans l'élaboration du cadre stratégique

CIBLE	MESURES DE RENDEMENT
But 2.3 : Mener, dans le domaine de la prévention du crime, des activités qui favorisent la Stratégie de développement durable	
Intégrer les mesures prises par les principaux partenaires afin de réduire la criminalité et la victimisation	Augmentation du niveau des fonds investis dans la prévention du crime Amélioration de la coordination entre les ministères fédéraux, les différents paliers de gouvernement et les partenaires du secteur privé et du secteur public
Élaboration et mise en œuvre des solutions communautaires aux problèmes qui contribuent à la criminalité et à la victimisation	Augmentation du nombre de projets communautaires en cours sur la prévention du crime Projets de prévention du crime, projets pilotes et outils communautaires bien conçus
Sensibiliser et accroître le soutien de la population à l'égard d'approches efficaces de la prévention du crime	Amélioration de la compréhension de la sécurité communautaire et de la prévention du crime au Canada Meilleurs réseaux d'information sur la prévention du crime et sensibilisation accrue aux programmes de prévention du crime
But 2.4 : Contribuer aux recherches interministérielles sur l'interaction entre la cohésion sociale et le développement durable	
Tenir compte de la cohésion sociale dans la recherche interministérielle sur le développement durable	Niveau de progrès des travaux interministériels de recherche stratégique qui tiennent compte de la cohésion sociale

3e objectif : Réduire l'effet direct des activités matérielles du Ministère sur l'environnement	
CIBLE	**MESURES DE RENDEMENT**
But 3.1 : Stabiliser le niveau de consommation du papier	
Stabiliser l'usage du papier au niveau de 1999–2000 d'ici décembre 2002	Quantité moyenne de papier consommée annuellement par employé, mesurée par les achats et la consommation de papier au titre des travaux d'impression
But 3.2 : Réduire les déchets solides	
D'ici le 31 mars 2004, réduire de 76 %, à l'échelle nationale, la quantité totale de déchets solides destinés aux décharges	Quantité de déchets distraits des décharges
But 3.3 : Accroître les achats « écologiques »	
D'ici la fin de 2001, tous les papiers, intercalaires et chemises achetés à l'échelle nationale devront être faits de matières recyclées ou réutilisées	Quantité d'achats « écologiques » à l'échelle nationale
D'ici la fin de 2001, toutes les cartouches de toner achetées devront être des cartouches recyclées dans la mesure du possible dans chaque secteur géographique	Quantité d'achats « écologiques » à l'échelle nationale
Examen semestriel des options d'acquisition écologique dans le cas d'autres articles achetés en grande quantité	Exécution des examens et étude de toutes les nouvelles possibilités
But 3.4 : Accroître la sensibilisation des employés à l'environnement	
Communications Améliorations annuelles des affiches relatives à l'« écologisation » à proximité des photocopieuses, des aires de recyclage, etc.	Examen et amélioration annuels des affiches
Communications électroniques sur les questions de développement durable à l'intention de tous les employés au moins quatre fois par an	Envoi des communications
Diffusion à l'échelle nationale, de documents de sensibilisation générale au moins quatre fois par an dans tous les édifices	Diffusion des documents
D'ici décembre 2001, création d'un programme de leadership environnemental	Programme en place d'ici décembre 2001
D'ici décembre 2001, création d'un programme de prix et de reconnaissance	Programme en place d'ici décembre 2001